

DOCUMENT DE  
LA BANQUE MONDIALE  
A USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport N°: PAD1005

DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME  
POUR UN DON  
D'UN MONTANT DE  
3.00 MILLIONS DE DOLLARS  
AU  
ROYAUME DU MAROC  
POUR UN  
PARTENARIAT POUR LA PRÉPARATION AU MARCHÉ

11 JUIN 2015

*Environnement et Ressources Naturelles*  
*MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD*

La distribution de ce document est limitée. Ce document est réservé à ses destinataires dans le cadre de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être divulgué à d'autres personnes sans l'autorisation de la Banque mondiale.

## TAUX DE CHANGE

(Taux de change en vigueur au 31 mai 2015)

Unité monétaire = Dirham marocain (MAD)

9.480 MAD = US\$1

1.410 US\$ = SDR 1

EXERCICE BUDGÉTAIRE: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

## ABRÉVIATIONS & ACRONYMES

ADA	Agence de Développement Agricole
AND	Autorité Nationale Désignée
AON	Appel d'Offres National
AOS	Appel d'Offres Standard
AP	Assemblée du partenariat
APC	Association professionnelle des cimentiers
CCNUCC	La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNEDD	Cadre national sur l'Environnement et le Développement Durable
COP	Conférence des parties (CCNUCC)
CPS	Cadre de Partenariat Stratégique
DPRF	Dépenses Publiques et Responsabilité Financière ( <i>PEFA</i> )
DCCDBEV	Direction des Changements Climatiques de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte
FNE	Fonds national pour l'Environnement
FTP	Fonds pour les Technologies Propres
GF	Gestion financière
GID	Gestion intégrée des Dépenses
GIZC	Gestion intégrée des Zones côtières
IRMM	Instrument reposant sur les mécanismes du marché (MBI)
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAGG	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
MBI	Instruments de marché
MDE	Ministère Délégué chargé de l'Environnement
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MRV	Mécanisme de mesure, communication et vérification (MRV)
MtCO2	Mégatonne de CO2
Mtep	Tonne d'équivalent pétrole
NAMA	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable
PCCM	Politique de Changement Climatique au Maroc
PMR	Partenariat pour la Préparation au Marché
RCM	Réduction des coûts marginaux ( <i>MAC</i> )

SDV	Système de suivi, de déclaration et de vérification
S&E	Suivi & Evaluation
TCO <sub>2</sub>	Tonne de dioxyde de carbone
TCO <sub>2</sub> eq	Tonne de dioxyde de carbone équivalent
Tep	Tonne d'équivalent pétrole
TGR	Trésorerie générale du Royaume
UCC	Unité Changements Climatiques
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
4C	Centre de Compétence du Changement Climatique

Vice-Président Régional:	Hafez Ghanem
Directeur du Maghreb p. i:	Joelle Dehasse Businger
Directeur principal du secteur :	Paula Caballero
Directeur Principal du Secteur:	Benoit Blarel
Chef d'équipe:	Andrew Losos

**ROYAUME DU MAROC**  
**Projet de Partenariat pour la Préparation au Marché**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
<b>I. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....</b>	<b>10</b>
A. Contexte national .....	10
B. Contexte sectoriel et institutionnel.....	12
C. Objectifs de plus haut niveau auxquels le Projet contribue .....	15
<b>II. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT .....</b>	
A. Objectifs de Développement du Projet .....	16
B. Bénéficiaires du Projet.....	18
C. Indicateurs de résultats.....	16
<b>III. DESCRIPTION.....</b>	<b>19</b>
A. Composantes .....	19
B. Financement.....	20
C. Coût et Financement .....	20
D. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du Projet	
<b>IV. MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>21</b>
A. Dispositions institutionnelles et mise en œuvre .....	21
B. Suivi et Evaluation des Résultats .....	22
C. Durabilité .....	22
<b>V. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION</b>	
A. Tableau récapitulatif des notations de risques .....	23
B. Explication de la notation du risque global.....	24
<b>VI. BILAN DE L'EVALUATION .....</b>	<b>24</b>
A. Analyse économique et financière (si applicable) .....	24
B. Technique.....	24
C. Gestion financière .....	26
D. Fiduciaire .....	27
E. Social (y compris sauvegardes) .....	27

F. Environnement (incluant les sauvegardes) .....	27
G. Procédures de la Banque mondiale de règlement des plaintes .....	27
<b>Annexe 1: Cadre des Résultats et de Suivi.....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 2: Description détaillée du Projet .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 3: Dispositions pour la mise en œuvre.....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 4: Instrument d'Evaluation Systémique des Risques Spécifiques au Projet (SORT).....</b>	<b>45</b>

**FICHE SIGNALÉTIQUE***Royaume du Maroc**PARTENARIAT POUR LA PRÉPARATION AU MARCHÉ (P128654)***DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROJET***MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD*

Rapport No.: PAD1005

<b>Renseignements de base</b>			
N° ID du Projet P128654	EA Catégorie C – Non Requis	Chef d'équipe Andrew Michael Losos	
Instrument de prêt SIL	Fragile et/ou Limites de la Capacité [ ]		
	Intermédiaires financiers [ ]		
	Séries de Projets [ ]		
Date de commencement du projet 30 Juin 2015	Date de fin de mise en œuvre 31 déc 2018		
Date prévue d'entrée en vigueur : 30-Sep-2015	Date prévue de clôture: 31 déc 2018		
Joint IFC Non			
Responsable sectoriel Benoit Blarel	Directeur principal du secteur Paula Caballero	Directeur Maghreb p. i Joelle Dehasse Businger	Vice-Président Hafez Ghanem
Sujet à l'approbation du Conseil Non		Le GFR préparé fait-il partie du PP? Non	
Emprunteur: Royaume du Maroc			
Agence d'Exécution : Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Environnement			
Contact: N° Téléphone: 212537564018	Mr. Mohamed Nbou	Titre: Email: nbou@environnement.gov.ma	Directeur des Changements Climatiques de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte

Approbation de l'Autorité									
Approbation de l'Autorité									
Décision du Directeur Maghreb									
Données de Financement du Projet (en millions de dollars USD)									
<input type="checkbox"/>	Prêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Don	<input type="checkbox"/>	Garantie				
<input type="checkbox"/>	Crédit	<input type="checkbox"/>	Don IDA	<input type="checkbox"/>	Autre				
Total Coût du projet:		3.00			Financement total de la Banque		0.00		
Ecart de financement		0.00							
Source de financement					Montant				
Emprunteur					0.20				
Co-financement					0.51				
Partenariat pour la Préparation au Marché					3.00				
Total					3.71				
Décaissements prévus (en millions de dollars USD)									
Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuel	0.00	0.50	1.50	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cumulé	0.00	0.50	2.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Données institutionnelles									
Secteur/Solution intersectorielle									
Environnement et ressources naturelles									
Domaines Intersectoriels									
<input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique									
<input type="checkbox"/> Fragilité, Conflit & Violence									
<input type="checkbox"/> Genre									
<input type="checkbox"/> Emploi									
<input type="checkbox"/> Partenariat public-privé									
Secteurs/Changement climatique									
Secteur (Maximum 5 et total % doit être égal à 100)									
Secteur principal			Secteur		%	Adaptation Avantages conjointes%		Atténuation Co-bénéfices %	

Administration publique, Droit et Justice	Administration gouvernement central	100	0	100
Total		100		

J'atteste qu'il n'y a pas d'information sur les avantages concernant l'adaptation et l'atténuation du changement climatique applicable à ce projet.

### Thèmes

Thème (Maximum 5 et total % est égal à 100)

Thème principal	Thème	%
Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles	Changement climatique	100
Total		100

### Objectifs de Développement proposés

L'objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la capacité de concevoir et de piloter les systèmes de suivi, notification et vérification, MRV pour les GES dans des secteurs donnés, et d'établir les composantes techniques de base pour la conception des mécanismes de crédit pour la réduction des GES dans le Royaume du Maroc.

Composantes	
Nom des composantes	Coût en millions de dollars (USD)
Composante 1: Système MRV et Analyse	2.46
Composante 2: Renforcement des capacités	0.50
Composante 3: Gestion de Projet	0.75

### Instrument de Notation des Risques (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et Gouvernance	Modéré
2. Macroéconomie	Modéré
3. Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
4. Concept technique du projet	Substantiel
5. Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité	Modéré
6. Fiduciaire	Modéré
7. Environmental & Social	Bas
8. Intervenants	Modéré
9. Autres	
<b>GLOBAL</b>	Modéré



Conformité			
<b>Politiques</b>			
Le projet s'écarterait-il de la SAP de par son contenu ou d'autres considérations importantes?		Oui [ ]	Non [X]
.			
Le Projet requiert-il des exemptions aux Politiques de la Banque applicables aux prêts-projets axés sur les résultats		Oui [ ]	Non [X]
Ces exemptions ont-elles été approuvées par la Banque ?		Oui [ ]	Non [ ]
Une exemption aux Politiques a-t-elle été soumise à l'approbation du Conseil d'administration ?		Oui [ ]	Non [X]
Le Projet répond-il aux critères régionaux en matière de préparation de la mise en œuvre ?		Oui [X]	Non [ ]
.			
<b>Politiques de Sauvegardes déclenchées par le Projet</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Evaluations environnementales OP/BP 4.01			X
Habitats naturels OP/BP 4.04			X
Forêts OP/BP 4.36			X
Lutte antiparasitaire OP 4.09			X
Ressources culturelles physiques OP/BP 4.11			X
Populations autochtones OP/BP 4.10			X
Déplacements involontaires OP/BP 4.12			X
Sécurité des barrages OP/BP 4.37			X
Projets sur des eaux internationales OP/BP 7.50			X
Projets en régions de conflits OP/BP 7.60			X
.			
<b>Clauses légales</b>			
<b>Nom</b>	<b>Récurrent</b>	<b>Echéance</b>	<b>Fréquence</b>
Recrutement des membres de l'UGP	Non	45 jours après approbation	Une fois
<b>Description des clauses</b>			
L'agence d'exécution recrutera un coordonnateur de projet, un consultant en gestion financière, et un consultant pour la passation des marchés, dans les 45 jours suivant l'approbation du projet.			
.			
Nom			Type
<b>Description des conditions</b>			
<b>Composition de l'équipe</b>			
<b>Personnel de la Banque</b>			

Nom	Titre	Spécialité	Unité
Marie-Françoise How Yew kin	Assistante de programme	Assistante de programme	GENDR (Environnement et Ressources Naturelles)
Andrea Liverani	Spécialiste principal développement social	Chef d'équipe	MNCO1 (Maghreb)
Fatou Fall	Spécialiste développement social	Spécialiste en développement social	GSURR (Social, Urbain et Rural)
Abdoulaye Keita	Spécialiste principal passation de marché	Spécialiste principal en passation de marché	GGODR (Services opérationnels)
Laila Moudden	Spécialiste en Gestion Financière	Spécialiste en Gestion Financière	GGODR (Services opérationnels)
Adrien de Bassompierre	Spécialiste Finance Carbone	Spécialiste en Finance Carbone	GCCCF (Financement du carbone)
Suiko Yoshijima	Spécialiste environnement	Spécialiste environnemental	GENDR (Environnement et Ressources Naturelles)
Andrew Michael Losos	Spécialiste environnement	Chef d'équipe	GTIDR (Transport et TIC)
Manaf Touati	ST Consultant	Spécialiste en Energie	GEEDR (Énergie)
Malika Drissi	Consultant	Consultante Environnement	GENDR (Environnement et Ressources Naturelles)
Soumia Driouch	Assistante de programme	Assistante de programme	MNCMA (Maroc)

#### Personnel extérieur à la Banque

Nom	Titre	Téléphone	Ville

#### Lieux

Pays	1ère division administrative	Lieu	Prévu	Actuel	Remarques
Royaume du Maroc	Grand Casablanca	Rrégion du Grand Casablanca	X		
Royaume du Maroc	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	X		

## I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

### A. Contexte national

#### 1-Contexte économique général

1. **Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire-tranche inférieure et son économie progresse de façon remarquable affichant d'excellentes performances.** Le pays a connu un taux de croissance annuel moyen d'environ 4,6% pour la période 2006-2012, dans un contexte international défavorable marqué par la crise économique mondiale. Cette croissance robuste s'est accompagnée d'une augmentation des émissions de gaz de serre (GES), tel qu'annoncé par les prévisions nationales, mais leur niveau relativement modeste fait du Maroc un pays faiblement émetteur comparé à d'autres pays de la région.

2. **La résilience de l'économie marocaine, en particulier dans un contexte international difficile, s'explique par l'importance des réformes structurelles en cours et la mise en œuvre de nouveaux plans sectoriels par le gouvernement.** La mise en œuvre de ces plans sectoriels (dans les secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, la gestion des déchets, la logistique, la pêche, etc.), avec une forte croissance de la consommation des ménages (véhicules, articles ménagers, etc.) influence considérablement les besoins énergétiques, lesquels devraient augmenter dans les prochaines années à un taux annuel moyen de 5%.<sup>1</sup> Cette croissance sera probablement associée à une augmentation substantielle des émissions de GES du fait que le secteur de l'énergie contribue à plus de 52% des émissions totales au Maroc, suivis par le secteur agricole avec 31% (données 2004, voir section 1.3)<sup>2</sup>

3. **Le Maroc dépend fortement des importations d'hydrocarbures.** Pauvre en énergies fossiles et en pleine évolution économique, industrielle et sociale, le pays couvre son déficit en important la plupart de ses fournitures. La consommation d'énergie primaire a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, d'environ 6%<sup>3</sup> par an, passant de 10,5 Mtep en 2002 à 17,7 Mtep en 2012, atteignant un taux de 96% de dépendance pour cette année (voir Figure 1). La consommation annuelle par habitant a considérablement augmenté, passant de 0,36 tep en 2002 à 0,54 tep en 2012. Toutefois, ce taux reste relativement modeste par rapport à la moyenne mondiale d'environ 1,7 tep<sup>4</sup>. L'économie nationale reste très vulnérable à toute augmentation des prix du pétrole, en particulier dans le contexte actuel de la réforme du système de subvention au Maroc et de la libéralisation des prix du pétrole.

---

<sup>1</sup> MEMEE (2013), *La nouvelle Stratégie Énergétique Nationale Bilan d'étape*, Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), Janvier 2013

<sup>2</sup> SEEE (2009), *Inventaire National des gaz à effet de serre, Mission III, Rapport définitif*, Secrétariat pour l'Eau et l'Environnement (SEEE), Département de l'Environnement, Mars 2009.

<sup>3</sup> MEMEE (2013), *La nouvelle Stratégie Énergétique Nationale Bilan d'étape*, Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), Janvier 2013

<sup>4</sup> Ibid.

## B. Contexte sectoriel et institutionnel

**4. Le Maroc cherche activement des financements liés au changement climatique pour stimuler les investissements dans les énergies renouvelables et les technologies énergétiques durables.** Le Fonds pour les Technologies Propres<sup>5</sup> (FTP) fournit un financement pour la démonstration, la mise en place et le transfert de technologies faible intensité carbonique qui ont un potentiel important pour le long terme des économies d'émissions de GES. Au Maroc, il prend en charge le développement à grande échelle des énergies renouvelables grâce à la centrale solaire d'Ouarzazate (197 M USD) ainsi que le programme intégré éolien hydraulique et électrification rurale (125 M \$). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) offre des Dons pour soutenir la politique du Maroc et développer davantage les énergies renouvelables et de promouvoir la participation privée. La plupart des projets importants d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique liés FEM comprennent la centrale électrique d'Aïn Beni Mathar à cycle combiné solaire intégré (43,2 M \$ USD, BIRD), le développement du marché des chauffe-eau solaires (2,96 M \$ USD, PNUD), les codes d'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et de l'énergie amélioration de l'efficacité dans les bâtiments commerciaux et hospitaliers (3 M \$ USD, le PNUD), et l'efficacité énergétique dans le secteur industriel (2,7 M \$ USD, BAD).

**5. Le Maroc est un faible émetteur de GES, mais son profil d'émission évolue rapidement. Les émissions par habitant s'élèvent à environ 2,2 tCO<sub>2</sub> par habitant, pour une contribution globale des émissions de GES de 63,4 Mt CO<sub>2</sub>. L'énergie représente la moitié des émissions nettes de GES (50,9%), suivie par l'agriculture (32,5%) et l'industrie (5,9%)<sup>6</sup>.** Entre 1994 et 2010, les émissions de GES du Maroc ont augmenté avec un taux moyen de 4% par an, et devraient augmenter plus rapidement à l'avenir pour atteindre 134 MtCO<sub>2</sub> en 2020, en raison principalement d'une flambée de la demande d'électricité due à une croissance économique rapide et notamment une croissance importante de la classe moyenne. La demande totale a augmenté de plus de 6% par an, comparativement à une croissance de 3,5%, augmentant ainsi l'intensité énergétique de l'économie. La demande devrait doubler d'ici 2020 et quadrupler en 2030. Comme les énergies dominantes sont le pétrole (61% de la demande d'énergie primaire) et le charbon (28%), les émissions de CO<sub>2</sub> par kWh produit sont 50% plus élevées que la moyenne mondiale. Et la situation est aggravée par la croissance rapide des secteurs gros émetteurs, en particulier dans l'industrie.

**6. Le pays a montré un intérêt actif dans la mobilisation de financements carbone.** Le Maroc détient un rôle de leader dans le financement carbone au niveau régional<sup>7</sup> avec 14 projets au titre du MDP (3 MtCO<sub>2</sub> / an de potentiel d'atténuation) et 13 projets en cours de validation (2 MtCO<sub>2</sub> / an). Bon nombre d'organismes publics et privés ont développé une solide expertise avec des instruments de financement carbone en particulier grâce à des projets de type MDP. Malgré ce bilan relativement solide, les capacités nationales sont encore relativement limitées à saisir pleinement les possibilités actuelles et futures notamment offertes par les marchés du carbone. Le Gouvernement marocain est maintenant désireux de capitaliser sur son

---

<sup>5</sup> Le FCT est un fonds fiduciaire multi-donateurs créé en 2008 dans le cadre des Fonds d'investissement climatiques (FIC)

<sup>6</sup> Source: Seconde Nationale Communication CCNUCC (2010), basée sur les données 2000

<sup>7</sup> Le Maroc abrite quelque 10% des projets enregistrés en Afrique, sur la base d'un total de 84 projets MDP enregistrés dans l'ensemble du continent africain. Toutefois cela ne représente que 2 % du total des projets MDP enregistrés dans le monde, totalisant 3927 projets.

expérience en MDP et de développer son aptitude pour mieux bénéficier des futurs mécanismes de marché et mobiliser des fonds supplémentaires pour ses programmes nationaux d'atténuation.

**7. Le gouvernement marocain a préparé un plan pour mettre en œuvre le prochain mécanisme sectoriel de crédit dans trois secteurs économiques principaux : production d'électricité, de ciment, et traitement des phosphates.** Le gouvernement souhaite établir ce système au cours des 6 prochaines années, à la fois pour générer des crédits carbone de qualité et également pour être en mesure de s'intégrer dans un système international au moment opportun. Le choix du système et des secteurs, ainsi que l'engagement du gouvernement seront fixés lors de consultations entre les ministères et secteurs concernés. Le gouvernement a décidé d'utiliser le Partenariat pour la Préparation au Marché (PMR) pour établir l'infrastructure de base nécessaire à ce mécanisme de crédit sectoriel.

**8. Les détails de ce plan se trouvent dans la proposition de préparation au marché (PMR) présentée par le Maroc à l'Assemblée de Partenariat du PMR en mai 2014.** Les activités proposées sont organisées autour d'un axe central de gestion des données et de surveillance, notification et vérification (MRV), soutenu par le pilotage des instruments potentiels et d'une évaluation des différents instruments d'atténuation disponibles pour le GoM et le poids relatif des MBIs dans l'ensemble des instruments. Ils permettront la mise en place d'un système de gouvernance pour gérer les problèmes d'atténuation des GES tant au niveau général que celui plus spécifique lié aux instruments de marché (MBI) au Maroc. Ils vont également renforcer les capacités des parties prenantes concernées des secteurs public et privé.

**9. Le Gouvernement marocain est déjà actif dans l'élaboration d'approches NAMA.** Des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA), sont en cours d'identification basées sur des stratégies sectorielles nationales et les programmes existants. Outre cette identification préliminaire des NAMAs, le Maroc est en train de lancer un processus de consultation avec les promoteurs (public et privé), afin de procéder à un plan de développement détaillé, y compris les composantes relatives aux bases de références et MRV. Les résultats préliminaires comprennent plusieurs secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et les déchets solides.

**10. L'énergie et les secteurs industriels montrent un fort potentiel pour les régimes d'octroi de crédits du secteur.** Le Plan solaire marocain de 9 milliards USD vise à développer 2000 MW d'énergie solaire (photovoltaïque et solaire thermique) d'ici 2020, et réduire les émissions de 3,7 MteqCO<sub>2</sub> / an. Le plan marocain de 3,5 milliards USD de l'énergie éolienne intégrée permettra de porter la capacité installée de 280 MW à 2000 MW d'ici 2020, et de réduire les émissions de 5,6 MteqCO<sub>2</sub>/ an. Le secteur industriel comprend deux sous-secteurs à croissance rapide, à savoir les phosphates et le ciment. Le Maroc a les plus grandes réserves de phosphates dans le monde, et l'Office national Phosphates (de l'OCP) est un champion du monde avec une expérience de plus de 90 ans dans les mines et 45 ans dans la transformation industrielle des acides et des engrais, avec un chiffre d'affaires à l'exportation de plus de 4 milliards de dollars, représentant 24% de la valeur d'exportation nationale du Maroc. Les émissions totales de l'OCP sont environ de 3 Mt eqCO<sub>2</sub> / an. Pour ce qui concerne la production de ciment, l'Association canadienne du Ciment Professionnel (APC) regroupe tous les grands acteurs internationaux (Lafarge, Holcim, Italcementi et). Malgré son importance de premier plan en termes d'émissions de GES, le secteur de l'agriculture ne représente que 4% du potentiel d'atténuation au Maroc). En outre, pour ce secteur particulier, le niveau de préparation des

marchés du carbone n'est pas aussi avancé que celui de l'électricité, du ciment et de la production de phosphate.

**11. Le Maroc s'était déjà volontairement joint aux efforts internationaux dans la lutte contre le changement climatique en se joignant à la CCNUCC lors du Sommet de Rio en 1992<sup>8</sup>.** Depuis lors, le Maroc a mis en place un certain nombre d'activités et de programmes qui confirment son engagement volontaire. Ces activités fournissent également les bases d'une transition vers une économie verte visant à atteindre une croissance responsable en préservant l'environnement et les écosystèmes, la réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces activités ont permis au Maroc de se distinguer et de devenir une figure de premier plan en Afrique et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**12. Le Maroc a une solide expérience des instruments de marché, en particulier grâce au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).** Aujourd'hui, le Maroc s'est engagé avec le PMR pour faire partie d'un groupe de pays pionniers qui travaillent à développer l'octroi de crédits.

**13. Afin de participer à l'effort mondial pour réduire les émissions de GES et de consolider et de renforcer sa politique nationale de développement durable,** le Maroc était un des premiers participants dans le MDP, l'un des instruments de marché préparés dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il a donc ratifié le Protocole de Kyoto en 2002 et lors de la 7e Conférence des Parties (Marrakech, 2001) a fait en sorte que la législation pour la mise en œuvre du Protocole et ses mécanismes de flexibilité soient adoptés.

### **C. Objectifs plus importants auquel contribue le projet**

**14. Le Maroc comprend la nécessité de contribuer aux efforts internationaux pour stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales de GES.** À cette fin, le gouvernement s'est efforcé de réduire sa dépendance aux énergies fossiles importées. Un objectif ambitieux de 42 pour cent de la capacité d'énergie renouvelable installée en 2020 a été établi, couplée avec l'objectif d'une réduction de 15 pour cent de la demande d'énergie projetée à travers la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique. Pour renforcer son programme de conservation de l'énergie et anti-pollution, le pays a aussi récemment commencé à réduire ses subventions à l'énergie chère comme sur le diesel, l'essence et le mazout lourd. Pour atteindre ces objectifs, le Maroc a recours à une aide internationale. Le PMR est destiné à fournir un appui technique et financier pour aider le gouvernement à atteindre ces objectifs en adoptant des mesures nationales et le développement de nouveaux instruments de marché pour réussir à atténuer les émissions de GES de manière rentable.

**15. Conformément à ses engagements pour des actions d'atténuation appropriées au niveau national en vertu de l'Accord de Copenhague, le Maroc estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures fermes et concrètes en vue de parvenir à une économie propre à faible teneur en carbone.** Le Maroc a également construit de nouvelles politiques grâce à son «Plan national de lutte contre le réchauffement climatique» (2009), la «politique nationale de changement climatique» (2014) et la «Stratégie nationale de développement durable» (en préparation). Le présent projet proposé contribuera de façon positive aux résultats économiques et environnementaux du pays et consolidera le succès des politiques mentionnées ci-dessus. Ce

---

<sup>8</sup> Le Maroc a signé l'accord CCNUCC à Rio en 1992 et l'a ratifié en 1995.

faisant, il répondra de façon indirecte à deux principaux objectifs de la Banque mondiale à savoir éliminer l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée.

**16. Suite aux résultats mitigés du MDP, le gouvernement reconnaît la nécessité de recourir à des mécanismes de marché plus récents et plus agressifs qui auront un impact plus fort dans la prise de décision des investisseurs.** Ce qui est particulièrement indiqué au Maroc vu son taux de croissance rapide. Le pays s'est donc efforcé d'être proactif dans l'étude et l'évaluation des meilleures formes de marché pour réduire les émissions de GES. Le PMR est destiné à renforcer ces efforts et aider le pays à choisir les instruments du marché du carbone les plus appropriés, les jalons et les domaines sectoriels de concentration et de faciliter la conception de l'infrastructure du marché du carbone.

**17. Le projet PMR s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Partenariat-pays (CPS) FY2014-FY2017 entre le Groupe de la Banque mondiale et le Maroc.** Il contribuera à soutenir le pilier « Développement durable » du CPS et contribuera spécifiquement à la réalisation des résultats des « sources de revenus supplémentaires générés par le MDP », l'« Exploration de nouvelles façons d'atténuation » et « Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». Le projet s'aligne aussi sur plusieurs opérations du portefeuille de la Banque visant à soutenir la réponse du Maroc au changement climatique. Il s'agit notamment des projets suivants : le DPL1 gestion des déchets solides (P104937), DPL2 (P11978), et le DPL3 (P127955). Le DPL 1 Croissance Verte Solidaire (P127956), le DPL2 (P149747) ; le projet Maroc-Ouarzazate d'Energie Solaire Concentrée (P122028) et le projet Noor Maroc Ouarzazate d'Energie solaire concentrée (P131256).

**18. En outre, le projet PMR cherchera activement les coordinations et partenariats tout au long de la préparation et la mise en œuvre avec les donateurs impliqués dans les activités liées financement climatique au Maroc,** y compris les programmes tels que : Le programme du PNUD, pour le renforcement des capacités pour diminuer les émissions, (LECB); le programme du PNUE, pour la facilitation de la mise en œuvre et la capacité d'atténuation, (FIRM) ; et les initiatives nationales du secteur privé face aux changements climatiques. Notamment, le programme LECB s'étalant sur quatre ans permettra de renforcer les capacités au Maroc grâce aux moyens: (i) développer des systèmes de gestion des stocks de GES, (ii) identifier les opportunités pour les NAMA, (iii) concevoir des stratégies de développement propres, à faible carbone (LEDS) dans le contexte des priorités nationales, (iv) concevoir des systèmes MRV des actions proposées et les moyens de réduire les émissions de GES, et (v) faciliter la conception et l'adoption de mesures d'atténuation par les industries sélectionnées. L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ)<sup>9</sup> soutient au nom des ministères de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'environnement (BMU) un grand nombre de pays partenaires en matière d'atténuation du changement climatique, y compris l'aide aux stratégies de développement à faible carbone, ainsi qu'avec la conception de cadres spécifiques pour les NAMA et MRV.

---

<sup>9</sup> Société pour la coopération internationale

## **II. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

### **A. Objectif de Développement du projet**

19. L'objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la capacité de concevoir et de piloter les systèmes de suivi, notification et vérification, MRV pour les GES dans des secteurs donnés, et d'établir les composantes techniques de base pour la conception des mécanismes de crédit pour la réduction des GES dans le Royaume du Maroc.

20. Trois secteurs ont été sélectionnés dans le MRP, pour ce projet : production d'électricité, production de ciment, extraction et traitement des phosphates.

### **B. Bénéficiaires du projet.**

21. Le principal bénéficiaire du projet est le ministère de l'Environnement (MDE) et le ministère chef de file pour la mise en œuvre du PMR au Maroc. Le projet bénéficiera également à d'autres ministères concernés et les institutions gouvernementales ainsi que les décideurs politiques, y compris le Centre de Compétence sur les Changements Climatiques, le Ministère de l'Énergie, le Ministère de l'Industrie et le Ministère des Finances. Les autres bénéficiaires directs comprennent les parties-prenantes impliquées dans l'analyse et l'analyse ultérieure et la préparation de l'instrument de tarification du carbone et la mise en œuvre d'un cadre MRV: les entrepreneurs des installations susceptibles d'être touchées, les associations industrielles, les vérificateurs des émissions de GES, les consultants du marché du carbone et les organismes d'accréditation. Au total, 200 personnes du gouvernement ou hors gouvernement bénéficieront des mesures de renforcement des capacités, dont 35% seront des femmes.

22. Pour les secteurs-cibles notamment, le travail d'analyse du projet permettra d'éclairer la planification, les options d'investissements, et les autres politiques sectorielles ainsi que les organismes de réglementation.

23. Les parties-prenantes devraient également être davantage sensibilisées aux changements climatiques et marchés du carbone. Ainsi, le PMR soutient les entreprises du secteur privé au Maroc qui se préoccupent déjà questions de changement climatique et entreprennent volontairement de mesurer leur empreinte carbone. L'organisation d'ateliers et de programmes de formation, dans le cadre de ce projet, permettra de sensibiliser aux risques et opportunités, en vertu des instruments de tarification du carbone.

24. Un volet de ce projet sera également consacré à la conception et à la mise en place d'un cadre MRV et identifier les institutions les plus appropriées pour poursuivre l'analyse et la préparation de la mise en œuvre d'un tel instrument. Aussi la liste des bénéficiaires devrait-elle évoluer avec le développement du projet.

### **C. Niveau d'indicateurs de résultats**

25. Les indicateurs au niveau du PDO sont les suivants:

- a. Système MRV conçu selon des critères déterminés (Oui/Non) ;
- b. Système MRV piloté dans des secteurs déterminés (Nombre) ;
- c. Etablissement des composantes techniques essentielles dans la conception des systèmes de crédit pour la réduction des GES (Oui/Non) ; et
- d. Bénéficiaires directs du projet (nombre), incluant un nombre de femmes (pourcentage).



### III. DESCRIPTION DU PROJET

26. En 2011, le Maroc a exprimé son intérêt de s'engager dans le Partenariat pour le PMR, lequel a été approuvé par l'Assemblée de partenariat (AP) lors de sa première réunion à Barcelone, en Juin de la même année. Suivant la procédure établie par le PMR, le Maroc a ensuite préparé un cadre des activités pour le PMR, qui a été présenté et approuvé par l'AP en Juin 2012. Ce document introduit le contexte politique du pays, décrivant les objectifs d'atténuation dans le pays et le rôle envisagé des instruments fondés de marchés; il fournit aussi une évaluation préliminaire de la préparation des secteurs pour concevoir et piloter de tels mécanismes. En conséquence, le Maroc a reçu un Don- ou "financement pour la préparation de la mise en oeuvre" - d'un montant total de 350 000 \$ USD pour préparer une proposition complète de préparation au marché (PMR). Celle-ci a été élaborée sur une période de 11 mois, entre mai 2013 et Avril 2014, et a été présentée par le gouvernement du Maroc à l'Assemblée le 27 mai 2014. La proposition du Maroc a été approuvée et il a été décidé d'allouer un deuxième don - pour " le financement de la mise en oeuvre "-, dont le montant s'élève à 3 millions de dollars, pour permettre au gouvernement du Maroc de mettre en œuvre les activités prévues dans la feuille de route du PMR, en vue de la mise en œuvre d'un mécanisme sectoriel de crédit, et comprend des dispositions pour les activités futures qui seront financées par des tranches de financement supplémentaires. Le présent projet constitue la première série de ces activités à financer par la somme initiale de 3 millions de dollars.

27. Comme décrit plus en détail dans cette section, le gouvernement marocain souhaite utiliser le financement du PMR pour **établir les bases nécessaires** de ce mécanisme sectoriel de crédit. Cette approche «sans regret» sera bénéfique indépendamment de l'évolution du contexte national et international et pour tous les instruments d'atténuation que le gouvernement marocain décide de mettre en place, fondés ou non sur les marchés. Plus tard, si les signaux nationaux et internationaux sont positifs, en particulier concernant la demande de crédits carbone, le gouvernement sera prêt à avancer et mettre en œuvre la prochaine phase des activités pour **opérationnaliser le mécanisme**. Après une revue à mi-parcours, le gouvernement devrait soumettre une deuxième demande de financement du PMR pour couvrir une partie de cette nouvelle tranche d'activités. Cette deuxième tranche d'activités couvrirait également la préparation de la mise en œuvre des MBI dans des secteurs supplémentaires de l'économie marocaine.

28. La proposition de préparation au marché (PMR) présente la feuille de route gouvernementale pour mettre en œuvre le mécanisme sectoriel de crédit. Les activités proposées sont organisées autour d'un axe central de la **gestion de données et de surveillance, notification et vérification (MRV)**. Les activités de cet axe permettront de renforcer la capacité au Maroc en termes de collecte, gestion et traitement des données sur les émissions de GES au niveau des institutions nationales et les installations dans chaque secteur. L'accent sera mis sur le développement d'un système approprié pour un mécanisme de crédit tout en assurant la flexibilité pour permettre son adaptation sur la base de l'évolution du contexte national et international. Cet axe central est soutenu par (i) les activités visant à soutenir la définition d'une stratégie nationale de mise en œuvre des MBI au Maroc, (ii) activités sectorielles pour construire la préparation du marché dans les trois secteurs couverts par le PMR et permettre le développement des outils institutionnels et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des

MBI, et (iii) des activités-pilotes, qui débiteront par le MRV en vertu de cette tranche de financement.

29. Le PMR reflète la vision du gouvernement marocain sur les instruments de marché (MBI): la première tranche de financement PMR portera sur les activités qui établiront les fondements des MBI, et une seconde tranche des activités permettra l'opérationnalisation de ces instruments de marché. Pour plus d'information, voir l'annexe 2, qui fournit une description plus détaillée du projet et détaille les activités de la première tranche de financement. Une plus grande portée des activités est prévue par le gouvernement marocain qui envisage déjà la tranche 2. Ces activités futures ne sont pas incluses dans le présent projet.

### **A. Composantes du projet**

30. Le projet est constitué des trois composantes suivantes:

31. **COMPOSANTE 1: Système MRV et Analyse, (2 460 000 \$ USD, dont 2 160 000 \$ USD du Don pour la mise en œuvre).** Cette composante comprend l'essentiel des activités d'assistance technique de ce projet, en rapport avec les sous-composantes suivantes:

- (i) Analyse et recommandations sur la mise en œuvre d'instruments de tarification du carbone et une proposition pour un cadre de gouvernance approprié;
- (ii) Conception d'un cadre institutionnel assorti de critères opérationnels pour un système de MRV (sectoriel et général);
- (iii) Pilotage du système MRV;
- (iv) Mise en place d'une ligne de base pour chacun des secteurs cibles (électricité, ciment, phosphates);
- (v) Evaluation du potentiel d'atténuation dans les secteurs-cibles; et
- (vi) Appui à la mise en place d'un cadre réglementaire pour les mesures d'atténuation dans les trois secteurs-cibles.

32. Le budget pour la composante 1 est de 2,460 millions \$ USD et sera financé par le Don pour la mise en œuvre du programme PMR grâce au fonds fiduciaire en faveur du bénéficiaire (2, 160 millions \$USD) et par un co-financement parallèle par d'autres donateurs<sup>10</sup> (300 000 \$ USD).

33. **COMPOSANTE 2: Renforcement des capacités (500 000 \$ USD dont 290 000 \$ USD du Don pour la mise en œuvre)** En tant qu'élément essentiel de l'assistance technique, ce projet contribuera à investir dans le renforcement des capacités du gouvernement et le secteur privé pour surveiller, signaler et vérifier les émissions et les changements dans les niveaux d'émissions. Un plan de renforcement des capacités sera préparé qui proposera une combinaison d'ateliers pratiques et participatifs, réunions pour l'UGP, en vue de partager leurs connaissances lors de pilotage des activités, voyages d'études, des outils et de la logistique, et les produits de connaissances

---

<sup>10</sup> FIRM (UNEP), LECB et troisième Communication nationale (UNDP), program 4C et Initiative CDM/JI (GIZ).

34. Le budget pour la composante 2 est de 500 000 \$ USD et sera financé par le Don pour la mise en œuvre du programme PMR grâce au fonds fiduciaire en faveur du bénéficiaire (290 000 \$ USD) et par un co-financement parallèle par d'autres bailleurs (210 000 \$ USD).

**35. COMPOSANTE 3: Gestion du Projet (750 000, dont 550 000 \$ USD du Don pour la mise en œuvre)** La troisième composante comprend la mise en place et le fonctionnement de l'UGP à mettre en place au sein du MDE pour la mise en œuvre et la gestion des activités PMR et la coordination avec les autres programmes et initiatives connexes. L'UGP soutiendra la préparation d'un cadre institutionnel pour les marchés de carbone au Maroc dans la période suivant le projet PMR.

36. Le budget total pour la composante 3 s'élève à 750 000 \$ USD et sera financé par le Don pour la mise en œuvre du PMR (400 000 \$ USD pour la gestion de projet et 150 000 pour la revue à mi-parcours) ainsi que les contributions en nature du gouvernement du Royaume du Maroc (200 000 \$ USD pour la gestion de projet).

## B. Financement du projet

37. **Ce projet est un Don d'assistance technique financé par le fonds fiduciaire multi-donateurs PMR.** Les fonds seront acheminés au Maroc par le biais d'un fonds fiduciaire exécuté par les bénéficiaires. En Mars 2012, un Don de 350 000 \$ USD a été attribué au Maroc pour la conception du projet, en tant que fonds fiduciaire exécuté par la Banque. Le projet PMR Maroc a été approuvé le 27 mai 2014 et un don au Royaume du Maroc d'un montant de 3, 000,000 \$ USD a été alloué au Maroc pour la mise en œuvre. Le gouvernement du Maroc contribuera également à hauteur de 200 000 \$ USD en co-financement. D'autres donateurs assureront le co-financement parallèle ; entre autres le PNUD, le PNUE et la GIZ, qui apporteront une contribution de 510 000 \$ USD. Avant le début de la mise en œuvre de la phase PMR, une convention de Don entre la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Gouvernement du Maroc sera négociée et exécutée.

## C. Coût et financement du projet

38. **Le coût du projet est estimé à US \$ 3,71 millions.** Les coûts comprennent le Don de la mise en œuvre de PMR (US 3,00 millions de dollars), et les contributions en nature du gouvernement marocain ainsi que le co-financement parallèle d'autres bailleurs de fonds (0,71 millions de dollars USD). Le tableau ci-dessous détaille les coûts du projet par composante :

Tableau 1 – Coût du projet par composante

Composantes du projet	Coût du projet (milliers US\$)	Financement fonds fiduciaire PMR (milliers US\$)	% Financement
-----------------------	--------------------------------	--	---------------

1. Système MRV et analyse	2460	2160	88%
2. Renforcement des capacités	500	290	58%
3. Gestion du projet	750	550	73%
<b>Coût total</b>	3710	3000	81%

#### **D. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du projet**

39. Les activités prévues dans le projet MRP ont évolué en fonction des consultations de recherche et des intervenants approfondies. Les enseignements tirés de la conception de l'instrument et la mise en œuvre dans d'autres pays tels que l'UE, et les initiatives en cours dans les pays de la région MENA ont également été intégrés dans le MRP.

40. La phase de préparation du PMR inclut la recherche sur le MRV, qui a fourni un aperçu général des différents aspects possibles et principales caractéristiques de MRV, ainsi que les enseignements tirés des systèmes existants, et définit également les critères de MRV pour instruments de marche s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales adoptées par plusieurs systèmes dans le monde. Par exemple, la mise en œuvre de cadres MRV dans l'UE a montré que l'inclusion précoce des parties-prenantes clés tels que les ministères, les associations de l'industrie, des fournisseurs de services, les universités, les ONG, etc., est la clé pour une mise en œuvre réussie des systèmes MRV. La phase de mise en œuvre du PMR au Maroc cherchera donc à mobiliser les principales parties prenantes et d'explorer comment le système MRV peut être échelonné.

41. Le projet PMR se distingue de nombreux autres projets de la Banque mondiale car il se concentre non pas au niveau du projet, mais fournit un apport technique solide pour supporter une politique nationale plus large sur l'établissement de l'état de préparation du marché. Grâce à des recherches et des consultations auprès des parties prenantes, le projet vise à construire une politique forte dans le domaine du carbone tout en réduisant les incertitudes et les défaillances pour l'avenir du marché.

42. L'expérience du Projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) au Maroc (P121271) a montré que la budgétisation des dons à travers le Fonds national de l'environnement (FNE) a causé des difficultés de décaissement. Pour éviter ces mêmes difficultés, dans le cadre du PMR, les fonds vont transiter par le Budget Général de l'Etat et les crédits seront mis à la disposition du MDE par voie de fonds de concours. De plus, les décaissements bénéficieront du mécanisme appelé « le Circuit vert » établi par le Décret N°. 2-07-1235 en date du 4 novembre 2008, concernant le contrôle des dépenses gouvernementales (et publié dans le Bulletin officiel n°. 5684 en date du jeudi 20 novembre 2008). Le Circuit vert vise à simplifier les procédures de décaissement pour les petits dons.

## **IV. MISE EN OEUVRE**

### **A. Dispositions institutionnelles**

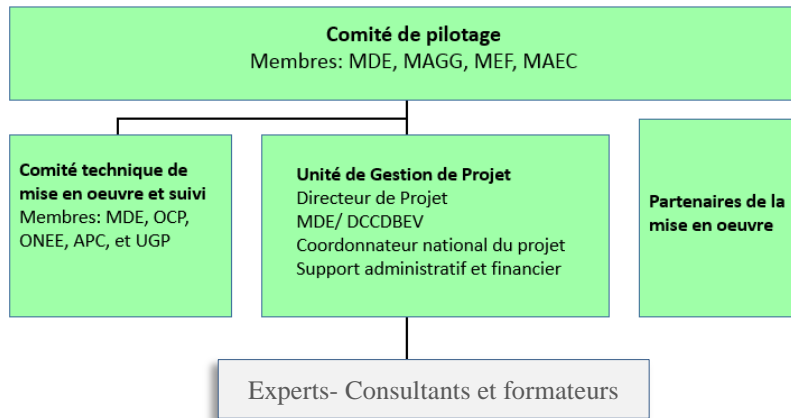


Figure 1- Schéma des Dispositions institutionnelles

43. **Le MDE est l'agence d'exécution principale. Il a une position stratégique de premier plan pour le changement climatique de la politique et de la représentation et de négociation du Maroc**, la mise en œuvre de cette assistance technique sur la surveillance des émissions CCNUCC, de rapports et de vérification et les perspectives pour les futurs instruments de marché dans le cadre de son mandat.. En tant que ministère aux responsabilités transversales pour l'environnement, le MDE a aussi le pouvoir de convoquer les deux entités publiques et privées dont la collaboration sera nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

44. **Une UGP sera créée au sein du MDE pour la gestion quotidienne du projet, ainsi que pour aspects financiers et fiduciaires.** L'UGP sera composée d'un directeur de projet désigné par la DCCDBEV (Direction des Changements Climatiques de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte), un coordonnateur de projet recruté comme consultant, ainsi qu'un spécialiste de la gestion financière et de passation de marchés. L'UGP interviendra dans les tâches suivantes :

- (a) Assurer une coordination efficace entre les différents partenaires du PMR (institutions et secteurs participants), ainsi que des bailleurs de fonds impliqués dans des projets liés à l'atténuation des GES;
- (b) Assurer une bonne gestion des aspects opérationnels des activités (préparation des termes de référence, la planification, le suivi, etc.);
- (c) Assurer une bonne gestion des aspects fiduciaires des activités (budgétisation, les décaissements, la comptabilité, les rapports, les contrôles internes et l'audit des opérations du projet);
- (d) Recueillir et consolider les connaissances acquises sur l'atténuation des GES au Maroc en un partage des connaissances et la plate-forme de gestion ; et
- (e) Servir de point focal pour la mise en place des systèmes de gouvernance pour les IRMM au Maroc.

45. **Au sein du MDE, l'UGP sera logée dans la DCCDBEV.** Celle-ci est actuellement l'autorité nationale désignée du Maroc (ADN) pour le mécanisme de la CCNUCC développement propre (MDP). En tant que tel, ce est un point focal de l'expérience et l'expertise du Maroc avec les mécanismes du marché du carbone.

46. **Un Comité directeur du PMR organisera la coordination des activités et de consultation avec les parties prenantes.** Le Comité directeur PMR établi lors de la préparation du projet MRP se compose des entités suivantes : le Ministère de l'Environnement-MDE, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance-MAGG, et le ministère de l'Economie et des Finances - MEF. Pour la phase de mise en œuvre, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération - MAEC se joindra au groupe. Le MDE présidera le comité. Le rôle du Comité de pilotage est de fournir une orientation stratégique pour le plan de travail du projet et de faciliter la coordination entre les ministères et organismes gouvernementaux qui contribuent au projet.

47. **Un comité technique contenant l'ensemble des principales parties prenantes sera formé pour coordonner les questions techniques.** La mise en œuvre et de suivi du Comité technique comprendra l'UGP, et les trois entités participantes: l'Office chérifien des phosphates, OCP ; l'Office national l'électricité et de l'eau, ONEE ; et l'Association Professionnelle des Cimentiers, APC. Ce comité technique sera le forum de discussion des questions techniques détaillées relatives aux MRV et IRMM.

## **B. Suivi et évaluation des résultats**

48. **La Banque mondiale fournira un soutien à la mise en œuvre pour l'exécution des Dons et pour la mise en œuvre des activités du projet PMR. Les étapes de suivi et évaluation du projet seront les suivantes:**

- (a) *Cadre de résultats:* Les objectifs de Développement et les indicateurs de résultats intermédiaires figurent à l'annexe 1. L'UGP, en collaboration avec d'autres ministères et entités, gèrera la collecte de données, leur agrégation et la production de rapports périodiques sur le progrès de la mise en œuvre du projet, et surveillera soigneusement les indicateurs de performance du projet. Les données sur les résultats seront utilisées pour informer la gestion du projet et pour prendre toute action corrective nécessaire pour achever le PDO.
- (b) *Etats d'avancement de la mise en œuvre:* L'UGP fournira les rapports d'étape sur la mise en œuvre du projet MRP dans le cadre des termes de l'Accord de mise en œuvre du don. La forme, le contenu et la périodicité de ces rapports seront déterminés dans l'Accord. Le but des rapports est d'assurer un soutien opportun et une évaluation de la Banque sur les activités telles que décrites dans l'Accord de Don.
- (c) *Rapport d'achèvement:* les membres de l'UGP sont tenus de préparer un rapport d'achèvement pour assurer que les objectifs énoncés dans la convention de Don du MRP sont atteints et qu'il existe un plan pour leur durabilité.
- (d) *Etats financiers:* les membres de l'UGP sont tenus de préparer des états financiers qui reflètent les opérations, les ressources et les dépenses liées aux activités décrites dans la convention de Don. La vérification indépendante et périodique des états financiers sera incluse dans l'Accord de Don.
- (e) *Mises à jour:* les pays pourront actualiser l'Assemblée de partenariat (PA) juste avant ou après les réunions sur les progrès de leurs activités de la phase de mise en œuvre. Les

réunions pourront s'effectuer trois fois par an. Le but de ces mises à jour est de faire le point avec le PA et d'en recevoir les bilans.

### C. Durabilité

49. **La durabilité du projet PMR est liée à l'importance accordée par le gouvernement marocain à une forte politique du changement climatique dans son programme de développement global.** Avec l'adoption en 2013 de la loi-cadre nationale sur l'environnement et le développement durable et la publication en 2014 de la politique marocaine du changement climatique, il est clair que le gouvernement entend poursuivre des mesures énergiques pour lutter contre le changement climatique. D'autres initiatives politiques menées avec les partenaires internationaux avaient commencé à construire les bases d'un futur système MRV (par exemple les projets FIRM et LECB).

50. **L'expérience du Maroc dans le domaine des MDP est un acquis fondamental pour la durabilité des instruments de marché (IRMM) dans le pays.** Le système MRV qui sera établi par le projet devrait être maintenu indéfiniment par le gouvernement en raison de son utilité pour la surveillance des émissions et il devrait aussi concerner d'autres secteurs, en fonction du développement des capacités du gouvernement et du secteur privé.

51. **Un risque pour la viabilité des initiatives PMR serait lié à la motivation des secteurs industriels participant aux activités pilotes MRV.** Ces industries qui ont accepté de participer au pilotage du système MRV partagent avec le gouvernement le désir de connaître leurs propres émissions.

## V. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

### A. Tableau récapitulatif de l'évaluation des risques

52. La grille de notation des risques figure en annexe 4

### B. Explication de la notation du risque global

53. **Le risque global de la mise en œuvre est modéré.** La conception technique est le seul facteur de risque substantiel, et deux principales sources de risque sont identifiées: i) l'avenir incertain des marchés du carbone dans un contexte global des prix du carbone très bas, des signaux négatifs de ce qui pourrait compromettre l'engagement du gouvernement; et ii) le fait que l'établissement de MRV des émissions de carbone est une tâche déjà réalisée avec difficulté dans les pays développés doués pourtant d'institutions plus fortes avec des capacités supérieures à celles du Maroc. Ces risques sont atténués par la focalisation de l'activité sur les mesures sans regret, comme la conception des mécanismes de crédi-t-carbone dans les secteurs prioritaires avec la possibilité de lier avec les programmes d'octroi de crédits bilatéraux, ainsi que les mesures sans regret au niveau national visant à aider le Maroc à mieux gérer ses émissions de carbone.

## VI. BILAN DE L’EVALUATION

### A. Analyse économique et financière

54. **Le projet fournit des fonds au gouvernement du Maroc pour aider à mettre en œuvre un système pilote de surveillance, de rapports, et de vérification des émissions de GES ainsi que la préparation des études analytiques sur l'utilisation des instruments de marché carbone.** La nature du projet ne permet pas une analyse directe coûts-avantages. Les avantages indirects, bien que difficile à quantifier, sont susceptibles de se matérialiser. Bien que la réglementation des émissions de GES soit considérée comme une étape importante vers atténuation du changement climatique, il est difficile à réaliser sans l'intervention du secteur public. Le secteur privé a peu d'incitation directe à s'engager dans le MRV des GES sans réglementation nationale et / ou sectorielle.

55. **Outre l'aide au Maroc dans ses efforts pour parvenir au développement durable grâce à la croissance verte, le projet devrait avoir un impact positif sur l'activité économique et l'emploi au travers de ses activités dans la sensibilisation, la formation, et le travail analytique.** S'il représente un coût pour les entreprises, la mise en œuvre de l'ensemble du système MRV aura un impact positif grâce à la création d'opportunités d'affaires, notamment dans les domaines de la surveillance des émissions et des services de vérification. Le système pilote MRV fournira également des données précieuses que le gouvernement peut utiliser pour mieux cibler les politiques et de mesurer et d'analyser leur impact économique. De même, les activités d'analyse prévues aideront le gouvernement à analyser et de comparer les coûts et les avantages d'une gamme de solutions de rechange en matière de politique du marché du carbone. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la participation de la Banque mondiale figure clairement dans son expertise en matière de facilitation du dialogue public-privé ainsi que l'expertise technique fournie par le Secrétariat du PMR.

### B. Analyse technique

56. **Les activités proposées sont focalisées sur les mesures sans-regret spécialement choisies pour mener le crédit sectoriel préparé par le gouvernement.** Elles sont structurées autour d'un axe central sur la gestion des données et le système MRV des émissions, qui permettra de renforcer la capacité au Maroc en termes de collecte des données suivies et rapportées par les installations sur les émissions, la gestion et le traitement des GES. Le type de système MRV dépendra du choix de l'instrument d'atténuation, à être déterminé par l'analyse menée par le projet. L'accent sera mis sur le développement d'un système qui est approprié pour un mécanisme de crédit tout en assurant la flexibilité pour permettre son adaptation sur la base de l'évolution du contexte national et international (et les cours du marché du carbone, en particulier). Cet axe central est soutenu par:

- a. Les activités visant à soutenir la définition d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre du système MBI au Maroc. Ces activités permettront l'établissement d'un système de gouvernance pour gérer différents problèmes généraux et spécifiques MBI spécifiques pour l'atténuation des GES au Maroc. Ils aideront aussi l'identification des instruments d'atténuation pertinents et permettront de renforcer la capacité des parties-prenantes concernées dans les secteurs publics et privés.



- b. Les activités sectorielles qui renforcent la préparation au marché dans les trois secteurs couverts dans le MRP et permettent le développement des outils institutionnels et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du MBI. Ces activités favoriseront la création d'un cadre réglementaire nécessaire pour l'atténuation dans chaque secteur, la définition des niveaux de référence sectoriels, et l'évaluation du potentiel d'atténuation de chaque secteur. L'accent mis sur la production d'électricité, la production de ciment, et l'extraction et le traitement des phosphates va permettre une évaluation en profondeur des méthodes de préparation du marché du carbone impliquant un groupe limité de participants, et permettra un échange actif d'expériences entre les secteurs tout en restant dans le montant de la subvention allouée par le PMR.
- c. Les activités pilotes débiteront avec le MRV dans le cadre de ce projet. Les trois secteurs couverts sont prometteurs pour le développement de MBI et sont liés à d'autres secteurs économiques, et des activités pilotes dans ces secteurs permettront à d'autres secteurs pour préparer MBI. Un autre type de pilotage, pour opérationnaliser le mécanisme de crédit sectoriel avec l'achat de crédits, est prévu pour l'avenir s'il y a une demande pour de tels crédits.

### C. Gestion financière

**57. Le système de gestion financière au sein du ministère délégué à l'environnement (MDE) en tant qu'agence d'exécution du projet a été évalué pour déterminer sa conformité aux standards de la Banque pour l'OP / BP10.00.** L'évaluation de la gestion financière du ministère délégué à l'environnement a porté sur les domaines de la comptabilité et de la gestion financière, ainsi que les processus de reporting et d'audit du projet. Le système de gestion financière, incluant les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins de surveillance financière du projet, satisfait aux exigences minimales de la Banque.

**58. L'évaluation a identifié des mesures d'atténuation pour renforcer la capacité du MDE de gérer les questions financières du projet et administrer les fonds tenant compte des enseignements tirés de l'expérience du projet en cours GIZC (gestion intégrée des zones côtières).** Les principales responsabilités incluront la budgétisation du projet, la trésorerie, la comptabilité générale et le bilan. Le risque financier inhérent pour le pays, l'entité, et le projet est considéré comme **Modéré**.

**59. Le décaissement sera traité par l'UGP conformément aux procédures existantes du MEF.** Les décaissements bénéficieront du mécanisme appelé «Circuit Vert» créé par le décret numéro 2-07-1235 daté du 4 Novembre 2008 se rapportant au contrôle des dépenses publiques (et publié au Bulletin officiel numéro 5684 du jeudi 20 Novembre, 2008). Le rapport financier intermédiaire non vérifié, qui couvrira toutes les activités et sources de financement du projet, sera préparé chaque année par l'équipe du projet,(PMT).Celle-ci, abritée au sein du MDE s'assurera que les rapports financiers non vérifiés pour le projet sont préparés et fournis à la Banque mondiale au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil, couvrant le semestre, dans la forme et un contenu satisfaisants pour la Banque mondiale.

**60. Les états financiers pour le projet du MDE seront audités conformément aux dispositions de l'article 2.07 (b) des conditions standard.** Chacun des audits doit couvrir la

période d'un exercice budgétaire pour le bénéficiaire. Les états financiers vérifiés pour chacune de ces périodes doivent être fournies à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de cette période.

61. **Le flux financier des fonds proviendra des fonds du Don de la Banque.** Le flux de fonds entre la Banque mondiale et le MDE sera organisé selon les procédures de décaissement de la Banque.

62. **Le MDE complètera les actions suivantes pour amener les modalités financières** à un niveau satisfaisant pour permettre la mise en œuvre:

Action	Echéance
Manuel des opérations	Mise en vigueur
Recrutement d'un consultant en gestion financière	Mise en vigueur de la budgétisation des fonds du Don.

63. Des informations supplémentaires concernant les modalités en gestion financière figurent en annexe 3.

#### **D. Passation de marchés**

64. Les activités fiduciaires du projet consisteront principalement à la sélection des consultants pour la préparation du MRV, l'assistance technique, le renforcement des capacités (atelier, formation, voyage d'étude, etc.) et une petite acquisition de biens et services non-consultation (par exemple équipement, du matériel et fournitures de bureau pour l'unité de gestion du projet, UGP, la logistique pour des ateliers, etc.).

65. L'UGP spécialement mise en place pour la mise en œuvre du projet sera logée au sein de la Direction des Changements Climatiques de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte (DCCBEV) du Ministère Délégué de l'Environnement (MDE), qui a la responsabilité globale de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet. Le personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE sera impliqué dans la gestion du projet en fournissant le soutien nécessaire pendant le processus de passation des marchés et des paiements. L'évaluation de la capacité effectuée en Juin 2014 dans le cadre de la préparation du projet, montre que la DCCBEV n'a pas d'expérience dans l'application de projet de la Banque et que son personnel n'est pas familiarisé avec les procédures de la Banque, même si le MDE avait antérieurement géré les opérations de la Banque a financé au cours des dernières années passées (par exemple le projet en cours du FEM, GIZC). En tant qu'entité publique, le MDE est soumis au décret sur les marchés publics marocains, qui est globalement conforme aux procédures de la Banque, sauf sur quelques aspects (voir clauses d'ajustement dans l'annexe 3). En termes de personnel, la DCCBEV comprend les trente (30) personnes dont seulement trois (3) seront pleinement impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE comptera sept employés, spécialement affectés à la comptabilité, dont l'un d'eux au moins apportera un soutien à la DCCBEV pour les activités du projet.

66. Le risque global pour les marchés est considéré comme modéré. Cette notation est principalement justifiée par: (i) la faiblesse de l'expérience de la DCCBEV en ce qui concerne les opérations de la Banque et le manque de connaissance des procédures de la Banque par son

personnel; (ii) l'absence de formation sur les procédures de passation de marchés de la Banque pour ce personnel. Les principales mesures recommandées pour atténuer les risques et de faciliter la mise en œuvre du projet sont les suivants: (i) la formation aux procédures de passation de marchés de la Banque pour le personnel des DCCBEV, le personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE et tout autre personnel des entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, avant de l'efficacité du projet, (ii) le recrutement d'un consultant spécialiste en passation de marchés pour le soutien aux activités du projet au cours de la première année de mise en œuvre; (iii) la préparation des documents d'appel d'offres standard (SBD) l'appel d'offres national (AON) se conformer aux procédures de la PNE acceptable pour la Banque; et (iv) la préparation d'un manuel des opérations pour le projet. Plus de détails figurent en annexe 3

#### **E. Social (incluant les sauvegardes)**

67. Ce projet ne comporte pas de risques sociaux ni de sauvegardes. Il n'y a pas de problèmes sociaux liés aux activités d'assistance technique proposées. Aucune politique de sauvegarde sociale ne sera déclenchée par le projet. Les activités du projet ne devraient pas avoir d'effets positifs ou négatifs sur les groupes vulnérables pas plus qu'elles ne mèneront à une réinstallation involontaire.

#### **F. Environnement (incluant les sauvegardes)**

68. Ce projet a été noté en tant que catégorie C – Sauvegardes non requises. Il n'y a pas de conséquences environnementales attendues à la suite des activités du projet. Le contrôle des émissions et l'atténuation ont des implications intrinsèquement positives pour le climat et l'environnement à l'échelle mondiale, mais les activités d'assistance technique spécifiques envisagées dans le cadre du projet devraient être neutres pour l'environnement. Aucune politique de sauvegarde environnementale ne sera déclenchée par le projet.

#### **G. Traitement des plaintes par la Banque mondiale**

69. Les communautés et individus s'estimant lésés par un quelconque projet de la Banque mondiale (BM) ont la possibilité de présenter leurs réclamations soit au niveau de mécanismes propres au projet, soit à des services compétents de la Banque mondiale, comme le GRS, lequel est chargé de s'assurer que les plaintes reçues sont rapidement examinées afin de régler tous les problèmes pouvant survenir en relation avec les projets. Les communautés ou individuels pourront soumettre leur plainte au bureau indépendant qui déterminera s'il y a eu des dommages survenus ou pouvant survenir, à cause du non-respect de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment à l'attention de la Banque mondiale, et la Direction de la Banque mondiale a la possibilité de répondre. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes et mieux connaître les attributions de la commission des réparations (GRS) voir le site suivant : <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, voir le site suivant : [www.inspectionpanel.org](http://www.inspectionpanel.org).

**ANNEXE 1: CADRE DE RESULTATS ET DE SUIVI**

**Pays: Royaume du Maroc**

**Ma-Partenariat pour la Préparation au Marché (P128654)**

**Cadre des résultats**

<b>Objectifs de Développement du Projet</b>					
Libellé de l'Objectif					
70. L'objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la capacité de concevoir et de piloter les systèmes de suivi, notification et vérification, MRV pour les GES dans des secteurs donnés, et d'établir les composantes techniques de base pour la conception des mécanismes de crédit pour la réduction des GES dans le Royaume du Maroc.					
<b>Indicateurs des Objectifs de Développement du Projet</b>					
	Valeurs-cibles cumulées				
Indicateur	Ligne de base	Année 1	Année 2	Année 3	Objectif final
Système MRV conçu selon des critères définis (Oui/Non)	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Système MRV piloté dans des secteurs déterminés (Nombre)	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00
Les composantes techniques essentielles ont été établies pour la conception des mécanismes de crédit pour la réduction des GES (Oui/Non)	Non	Non	Non	Oui	Oui
Bénéficiaires directs du projet (nombre), incluant un nombre de femmes (pourcentage)	0.00 0%	50 35%	150 35%	200 35%	200 35%

<b>Indicateurs de résultats intermédiaires</b>					
	Valeurs-cibles cumulées				
Indicateur	Ligne de base	Année 1	Année 2	Année 3	Objectif final
Conception des formats standard pour la collecte de données MRV (Oui/Non)	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Conception du système de notification (Oui/Non)	Non	Non	Non	Oui	Oui
Préparation des formations au renforcement des capacités et à l'utilisation des du matériel en faveur des utilisateurs du système de MRV dans les secteurs et le gouvernement (Oui/Non)	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les utilisateurs du système de MRV dans les secteurs et le gouvernement (Oui/ Non)	Non	Non	Non	Oui	Oui
Sélection des installations du pilote MRV (Oui/ Non)	Non	Non	Oui	Oui	Oui

## Description des indicateurs

<b>Indicateurs de PDO</b>				
Indicateur	Description (définition etc.)	Fréquence	Source des données / Méthodologie	Responsabilité pour la collecte de données
Le système MRV est conçu selon des critères déterminés (Oui /Non)	La conception technique détaillée d'un système PMR doit être effectuée pour les trois secteurs ciblés, notamment le cadre institutionnel et les	Annuel	Rapports du gouvernement	MDE

	exigences opérationnelles pour chacun. Les critères définis comprennent: (1) Mise en place et utilisation de processus et formats standards de collecte de données et de calcul dans les trois secteurs sélectionnés (2) Notifications périodique standardisée s à partir du système de MRV pour les trois secteurs sélectionnés (3) Mise en œuvre du renforcement des capacités pour les utilisateurs du système, des secteurs et du gouvernement.			
Pilotage du système MRV dans les secteurs (Nombre)	Le pilotage sera considéré comme en vigueur quand un premier ensemble de données sera notifié par les participants.	Annuel	Rapports du gouvernement	MDE
Etablissement des composantes techniques de base pour la conception des mécanismes de crédit pour la réduction des émissions de GES (Oui/Non)	Les composantes techniques de base comprennent l'analyse des instruments d'atténuation appropriées et la gouvernance MBI, permettant d'établir une ligne de base pour chacun des trois secteurs, ainsi que l'évaluation du potentiel d'atténuation dans les trois secteurs	Annuel	Rapports du gouvernement	MDE
Bénéficiaires directs du projet (nombre), incluant un nombre de femmes (pourcentage)	Nombre de personnes du gouvernement ou d'entités dans les secteurs ciblés ayant bénéficié de la participation à des sessions de renforcement des capacités, ou de structures de gouvernance améliorées grâce à l'assistance technique financée par le projet.	Trimestriel	Rapports gouvernementaux, participation à des sessions de formation, nombre de personnel des unités de gouvernement bénéficiant de l'assistance technique	Equipe du projet

### Indicateurs de résultats intermédiaires

Indicateur	Description (définition etc.)	Fréquence	Source des données / Méthodologie	Responsable de la collecte des données
Conception de formats standard de collecte de données MRV (Oui/Non)	Conception des formats standard pour la collecte de données MRV dans chacun des trois secteurs.	Annuel	Rapports du gouvernement	Equipe du projet
Conception du système de notification (Oui/Non)	La conception est achevée pour la notification des émissions ainsi que la réduction d'émissions au registre central.	Annuel	Rapports du gouvernement	Equipe du projet
Préparation des formations au renforcement des capacités et à l'utilisation des du	Les documents de la formation et les directives d'utilisation du matériel requérant des	Semestriel	Rapports du gouvernement	Equipe du projet

matériel en faveur des utilisateurs du système de MRV dans les secteurs et le gouvernement (Oui/Non)	connaissances de lancement et opérationnalisation du système MRV dans les trois secteurs, ainsi que les institutions concernées, sont prêts à être donnés aux participants.			
Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les utilisateurs du système de MRV dans les secteurs et le gouvernement (Oui/ Non)	Complétion de la formation sur la mise en place et l'opérationnalisation du système MRV dans chacun des trois secteurs et les agences institutionnelles concernées.	Semestriel	Rapports du gouvernement	Equipe du projet
Sélection des installations du pilote MRV (Oui/ Non)	Pour chaque secteur, des installations ont été désignées pour les pilotages.	Trimestriel	Rapports du gouvernement	Equipe du projet

## ANNEXE 2: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Pays : Royaume du Maroc MA-Partenariat pour la Préparation au Marché

1. **L'objectif de Développement du projet (PDO)** est d'accompagner le Gouvernement marocain dans ses efforts pour développer un mécanisme de crédit GES ainsi qu'un système de surveillance, d'information et de vérification dans un ou plusieurs secteurs-cibles.
2. **La réalisation du PDO pourra être mesurée dans la complétion des résultats-clés suivants:**
  - (a) Système MRV conçu et piloté dans au moins un des trois secteurs-cibles (Electricité, Ciment et Phosphates).
  - (b) Etablissement des composantes techniques essentielles dans la conception des systèmes de crédit-carbone, pour la réduction des GES.
3. **Le PMR est un fonds fiduciaire multi-donateurs à l'échelle mondiale.** L'initiative marocaine PMR fait partie d'une vision plus large du gouvernement marocain sur l'intégration du pays dans le marché international du carbone. Les nouveaux instruments de marché MBI émergeant dans le cadre des négociations internationales de la CCNUCC (Nouveaux Mécanismes de Marchés) et au niveau national dans certains pays (par exemple, les systèmes d'échange d'émissions pilotes en Chine) montrent le niveau d'intérêt de la communauté internationale pour l'utilisation de MBI comme instruments clés de la lutte contre le changement climatique. Cet intérêt est une réponse à la nécessité croissante de réduire les émissions dans le but de limiter la hausse de la température mondiale de 2 degrés, tout en minimisant les coûts de l'atténuation.
4. **Le PMR fournit le renforcement des capacités, l'assistance technique et le financement pour l'innovation et le pilotage** des instruments de marché visant à réduire les gaz à effet de serre (GES). La plupart des pays en développement ne possèdent pas la capacité technique et politique à s'engager totalement dans la conception et le développement de ces nouveaux instruments. Les éléments essentiels pour créer de nouveaux systèmes de marché pour réduire les émissions de GES font souvent défaut aux gouvernements de ces pays ou institutions concernées. Or, le PMR fournit une plate-forme de discussions techniques, échanges politiques, et de l'innovation collective sur les nouveaux instruments du marché et aide les pays en développement partenaires, par le biais de financement et d'assistance technique, à renforcer les capacités et les instruments du marché pilote pour développer leurs efforts d'atténuation. Le PMR crée aussi des outils de connaissances sur les instruments de marché et les leçons apprises. La Banque mondiale assure une assistance et un soutien technique pour les opérations au jour le jour du projet PMR. Le secrétariat maintient un site Web PMR avec toutes les données et les informations pertinentes concernant les réunions. La Banque mondiale est également le fiduciaire du fonds PMR, et il est le partenaire de livraison principale.
5. **Le PMR est mené par les pays.** Comme les pays participants d'exécution sont à différents stades de développement et de préparation de ces instruments, chacun aborde la conception et la mise en œuvre de ces instruments de différentes manières. Certains mettent l'accent sur la construction de composantes de base pour la «préparation», tels que de nouveaux systèmes de MRV, la collecte de données, les règles de base, et les institutions de réglementation; d'autres sont prêts à aller plus loin et pilotent un instrument national ou international approprié. Peu importe le choix d'un pays, le renforcement des capacités et le pilotage peut avoir des avantages transversaux pertinents pour mettre en œuvre des mesures



d'atténuation non basées sur le marché, concevoir des stratégies de développement à faibles émissions, et identifier les possibilités d'atténuation à moindre coût.

**6. Le projet est divisé en deux tranches. La première est constituée des 3 composantes suivantes:**

**7. Composante 1: Système MRV et Analyse, (2 460 000 \$ USD dont 2 160 000 du Don pour la mise en œuvre).** Cette composante comprend l'essentiel des activités d'assistance technique de ce projet. Le budget sera financé par le Don destiné à financer la mise en œuvre PMR à travers le fonds exécuté par le bénéficiaire.

8. Les activités de cette composante sont les suivantes:

- (i) **Analyse des instruments d'atténuation appropriés et des structures de gouvernance pour MBI, Maroc:** Une étude de l'économie nationale avec une courbe MAC et des recommandations sur les instruments à mettre en œuvre, par secteur, ainsi qu'une proposition d'un cadre de gouvernance approprié (*Durée: 1 an 6 mois*);
- (ii) **Conception du système MRV et pilotage dans les trois secteurs couverts par le projet PMR (électricité, ciment et phosphates)** (*Durée: 1 an 9 mois*);
- (iii) **Etablissement d'une ligne de base pour chacun des trois secteurs-cibles couverts par le PMR (électricité, ciment et phosphates)** *Pour chaque secteur:* Etude présentant 3 lignes de base possibles auxquelles seront joints des fichiers de calcul. Ateliers de consultation ; (*Durée: 1 an*);
- (iv) **Evaluation du potentiel d'atténuation dans les trois secteurs couverts par le projet (électricité, ciment et phosphates)** (*Durée: 1 an*);
- (v) **Assistance pour la création d'un cadre réglementaire pour les mesures d'atténuation dans les trois secteurs couverts par le MRP (électricité, ciment et phosphates)** (*Durée: 2 ans*);

**9. Composante 2: Renforcement des capacités, (500 000 \$USD, dont 290 000 du Don affectés à la mise en œuvre).** C'est une composante essentielle de l'assistance technique; ce projet va investir dans le renforcement des capacités du gouvernement et du secteur privé pour le suivi, la notification et la vérification des émissions ainsi que les changements dans les niveaux d'émissions.

10. L'activité essentielle de cette composante est la suivante:

- (i) **Renforcement des Capacités des secteurs public et privé:** Cette activité vise à renforcer la capacité des parties prenantes marocaines dans les domaines clés du programme PMR, comprenant non seulement les représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux, mais aussi des membres de l'UGP, **des organisations industrielles et également le personnel d'exploitation des installations industrielles.** Le programme de renforcement des capacités prendra en compte la diversité des intervenants et leurs besoins spécifiques de même qu'il sera coordonné avec d'autres initiatives de renforcement des capacités en matière d'atténuation. (*Durée 6 ans*). Un plan de renforcement des capacités sera préparé et mis en œuvre qui proposera une combinaison d'ateliers pratiques et participatifs, réunions pour les

participants de partager leurs connaissances au cours des activités de pilotage, voyages d'études, des outils et de la logistique, et les produits de la connaissance sur le MRV.

11. **Composante 3: Gestion de projet, (750 000 \$ USD, dont 550 000 provenant du fonds pour la mise en œuvre).** Cette composante comprend la mise en place et le fonctionnement de l'UGP établie au sein du MDE en vue de mettre en œuvre et gérer les activités PMR et assurer sa coordination avec les programmes et initiatives connexes. L'UGP soutiendra également la préparation d'un cadre institutionnel pour les marchés de carbone au Maroc dans la période suivant le projet PMR. Cette composante comprend également le financement de la revue à mi-parcours effectuée par un tiers indépendant. Le financement sera réparti comme suit: le Don PMR pour la mise en œuvre (400 000 \$ USD et 150 000 \$ USD pour la revue à mi-parcours), ainsi que les contributions en nature du gouvernement du Maroc (200 000 \$ USD destinés à la gestion de projet).

12. Cette composante comprend les activités suivantes:

- (i) **Création et mise en place d'une Unité de Gestion du Projet:** L'objectif de l'activité est la création et mise en place de l'UGP, qui sera en charge de la gestion, la coordination et la mise en œuvre des activités MRP, la préparation d'un appui institutionnel dans le cadre du marché du charbon pour l'étape post-MRP, ainsi que la coordination avec d'autres programmes et initiatives (*Durée 3 ans*).
- (ii) **Revue à mi-parcours** Ateliers, rapport bilan, demande de nouveau financement pour le PMR (*Durée: 3 mois*).

13. Le tableau ci-dessous montre les activités de la première tranche. Une plus grande portée des activités suivra du fait que le gouvernement marocain envisage de tranche 2.

Tableau 2.1: Calendrier des activités

N°	Activité	2015				2016				2017			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
13	Mise en place et fonctionnement d'une équipe de gestion de projet												
14	Renforcement des capacités des secteurs public et privé												
10	Appui à la création d'un cadre réglementaire pour l'atténuation dans les trois secteurs												
1	Analyse des instruments d'atténuation appropriés et MBI pour la gouvernance												
3	Conception d'un système MRV, et pilotage du MR dans l'arbre secteurs industries couvertes par le MRP												
7	Établir les données de référence pour chacune des trois secteurs												
8	Évaluation du potentiel d'atténuation dans les 3 secteurs couverts par le MRP												
2	Revue à mi-parcours												

### Annexe 3: Modalités de mise en œuvre

**Pays : Royaume du Maroc**  
**MA-Partenariat pour la Préparation au Marché (P128654)**

#### 1. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre

2. **Principales parties-prenantes** : Les principales parties prenantes qui ont participé à la phase de préparation Grant et seront impliquées dans la phase d'exécution du Don, sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.1 : les parties-prenantes

Type	Organisation
General	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG) – <i>Comité de pilotage</i>
	Ministère de l'économie et des finances (MEF) <i>Comité de pilotage, Responsable de la gestion internationale des flux de financement, y compris le PMR</i>
	Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement.de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Environnement (MDE) – <i>Comité de pilotage, Ministère en charge de la politique climatique nationale</i>
Energie**	Ministère adjoint au ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Energie et des Mines – Direction de l'Observation et du Plan (DOP)
Industrie**	Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (MCINET)
Electricité*	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE), Branche Electricité
Phosphates*	Office Chérifien des Phosphates (OCP)
Ciment*	Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc (APC)
	Membres APC (cimentiers)
Transport**	Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Direction du Transport
	Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)
Bâtiment**	Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)
	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville
	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
Forêt**	Le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEF-LCD)
Plan**	Haut-Commissariat au Plan (HCP)
Agriculture**	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAP)
	Agence pour le Développement Agricole (ADA)
Donateurs	Autres donateurs (UE, GIZ, BDI, PNUD, PNUE)

Notes \*Secteurs couverts par le PMR

\*\* membres du Comité consultatif

3. **Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre** : La première étape dès la signature de l'Accord sera de mettre en place une unité de gestion de projet (UGP) qui aura les responsabilités suivantes :

- (a) Assurer une coordination efficace entre les différents partenaires du PMR (institutions et secteurs participants), ainsi que des bailleurs de fonds impliqués dans des projets liés à l'atténuation des GES;
- (b) Assurer une bonne gestion des aspects opérationnels des activités (préparation des termes de référence, la planification, le suivi, etc.);
- (c) Assurer une bonne gestion des aspects fiduciaires des activités (budgétisation, les décaissements, la comptabilité, les rapports, les contrôles internes et l'audit des opérations du projet);
- (d) Recueillir et consolider les connaissances acquises sur l'atténuation des GES au Maroc en un partage des connaissances et la plate-forme de gestion ; et
- (e) Servir de point focal pour la mise en place des systèmes de gouvernance pour les IRMM au Maroc.

4. L'UGP sera installée au sein du MDE et dirigée par la Direction des Changements Climatiques, de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte, DCCBDGE qui est actuellement l'Autorité nationale désignée (AND) pour la CCNUCC Mécanisme de Développement Propre (MDP). C'est aussi le point focal de l'expérience et expertise marocaines en matière de mécanismes du marché du carbone. Le MDE sera l'agence d'exécution et en tant que ministère stratégique de premier plan pour la politique de changement climatique, la représentation et la négociation CCNUCC, supervisera la mise en œuvre de cette assistance technique et le contrôle, la notification et la vérification MRV ainsi que les perspectives pour les futurs instruments de marché figurent dans le mandat de la MDE. Par ailleurs, en tant que ministère responsable des activités intersectorielles, le MDE a aussi le pouvoir de solliciter si nécessaire les deux entités publiques et privées dont la collaboration sera nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

5. L'UGP consultera régulièrement le Comité directeur, qui se compose actuellement du MDE lui-même, le ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (Ministère de l'Economie et des Finances - MEF). Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération - MAEC) sera également ajoutée pour la phase de mise en œuvre. Le comité de pilotage sera présidé par le MDE. Le rôle du Comité de pilotage est de fournir une orientation stratégique pour le plan de travail du projet et de faciliter la coordination entre les ministères et organismes gouvernementaux qui contribuent au projet.

6. Un comité technique contenant l'ensemble des principales parties prenantes sera formé pour coordonner les questions techniques. La mise en œuvre et de suivi du Comité technique comprendra des représentants de MDE, le UGP, et les trois entités participantes: la société nationale des phosphates (Office chérifien des phosphates - OCP), la branche de l'électricité de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau (Office National l'électricité et de l'eau - ONEE), et l'Association de l'industrie du ciment (Association Professionnelle des Cimentiers - APC). Ce comité technique sera le forum de discussion des questions techniques détaillées relatives à MRV et MBI au niveau de travail.

7. La structure institutionnelle du projet (voir figure ci-dessous) prend en compte le contexte actuel au Maroc. Cette structure pourrait être modifiée après l'exécution du Don, en fonction des possibles changements institutionnels et / ou les résultats des activités financées par le Don sur la gouvernance de MBI.

8. Les activités liées à la création et la mise en fonction de l'UGP sont décrits dans le tableau ci-dessous.

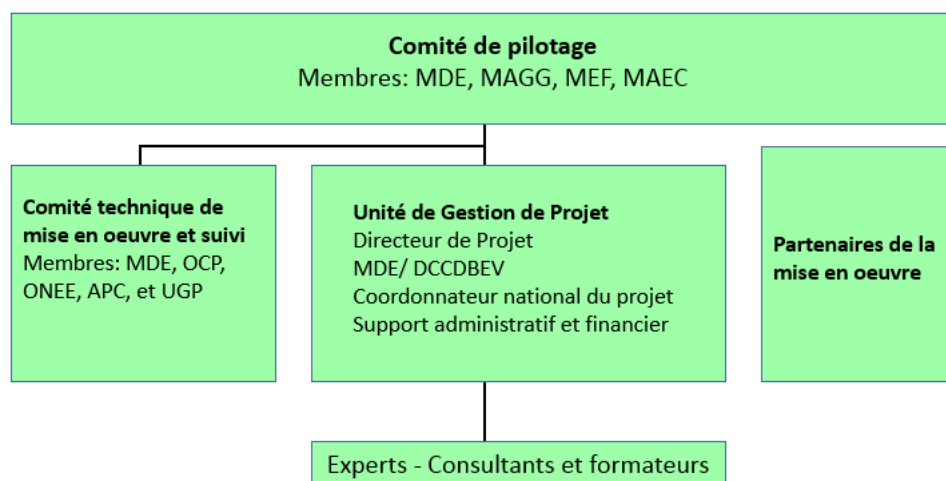


Figure 2- Schéma des dispositions institutionnelles

Tableau 3.2: détail des activités de l'UGP (Source: Proposition PMR Maroc)

Création et mise en place d'une UGP	
Objectifs de l'activité	Le but de cette activité est la création et la mise en fonction de l'UGP, qui sera en charge de la gestion, la coordination et la réalisation des activités du PMR.
Description de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les termes de référence (TDR) de l'UGP (assistance technique nationale et internationale), le recrutement et la formation du personnel (y compris coordinateur national, et de l'assistance financière et administrative), et l'achat de matériel nécessaire;</li> <li>• Mise en fonction de l'UGP (personnel de l'UGP et consultants nationaux et internationaux)</li> <li>• Renforcement du cadre institutionnel national pour les instruments du marché du carbone, en profitant de l'expérience du conseil du MDP.</li> </ul>
Livrables attendus	<p>Mise en œuvre et gestion des activités du Don:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TDR pour l'UGP;</li> <li>- Mise en fonction de l'UGP (staff, ressources)</li> <li>- Plan annuel des activités proposées et TDR des activités;</li> <li>- Coordination, préparation et mise en œuvre de ces activités, suivi et notification du budget associé;</li> <li>- Mise en place d'une plate-forme pour la gestion et le partage des connaissances en matière d'atténuation (potentiellement en collaboration avec le projet 4C);</li> <li>- Plan de communication et outils de communication;</li> <li>- Evaluation des enseignements tirés à l'issue du projet;</li> <li>- Aide à la préparation d'un cadre institutionnel du marché du carbone pour l'après-MRP</li> </ul>

	- Coordination avec d'autres programmes et initiatives en cours ou prévues
Budget (USD)	600 000 dont 400 000 provenant du Don et 200 000 du gouvernement
Entité responsable	MDE/ DCCDBEV
Calendrier	Durée: 3 ans Calendrier: Q2 2015 – Q4 2018

9. En outre, l'UGP sera chargée de rédiger un rapport annuel, conformément aux exigences du Système de surveillance des opérations du PMR. Ce rapport sera présenté et discuté avec à l'Assemblée du PMR.

### **Gestion financière, Décaissements et Passation de marchés**

#### *Gestion financière*

#### **Cadre général**

10. Le coût du projet est estimé à 3,71 millions \$ US. Ces coûts comprennent pour la mise en œuvre de PMR (3,00 millions \$ USD), et des contributions en nature du gouvernement marocain (0,20 million \$ USD). Le projet sera exécuté sur une période de trois années.

#### **Gestion financière publique**

11. L'expérience de la Banque au Maroc et les principales conclusions du PEFA 2009 indiquent que le système de financement public marocain est régi par un cadre juridique et réglementaire complexe. Le risque de gestion financière du système des finances publiques du Maroc est considéré faible.

#### **Évaluation du système de gestion financière**

12. Une évaluation du système de gestion financière mise en place au MDE a été effectuée afin de déterminer sa conformité aux exigences minimales de la Banque pour la gestion du projet par rapport à l'OP / BP10.00.

13. Le Système de gestion financière (SGF) en place dans l'agence d'exécution, intégré dans le cadre du budget de l'Etat, est basé sur des principes et procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public et plus particulièrement aux institutions gouvernementales.

#### **Budget**

14. Pour le projet PMR, le don sera versé au Budget Général de l'Etat et les crédits seront mis à la disposition du MDE par voie de fonds de concours.

15. Le MDE a adopté la comptabilité budgétaire pour assurer le suivi budgétaire et des dépenses. Le système de gestion intégrée des dépenses (GID) de la Trésorerie générale royale TGR permet d'assurer le suivi des engagements et du budget.

#### **Recrutement en personnel**

16. Au sein du MDE, l'UGP sera installée à la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération – DPCC. L'UGP sera composée du Directeur de projet, responsable de la DCCDBEV, un coordonnateur de projet qui sera recruté en tant que consultant. L'équipe chargée de la gestion financière sera représentée par le chef du personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE

qui sera assisté par un consultant (qui apportera son assistance administrative et financière) afin de répondre aux exigences de suivi et mise en place financière pour ce projet.

17. Le personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE est chargé du maintien d'un système de gestion financière acceptable pour la Banque, en accomplissant les procédures de la Banque mondiale en matière de marchés, les décaissements et le suivi financier. Le personnel est constitué de spécialistes en comptabilité et finances.

18. Le personnel du MDE responsable du Budget et des Ressources humaines est doté d'une solide expérience dans la gestion des projets financés par la Banque mondiale. Il y aura quatre services :

- Le service des ressources humaines
- Le service du budget et de la comptabilité
- Le service de l'équipement et des fournitures
- Le service des technologies et de l'information

19. Le service du budget et de la comptabilité est composé de 9 membres du personnel avec des profils divers (techniciens comptables, techniciens et économistes). Le service veille à l'exécution des trois budgets (budgets d'investissement et d'exploitation du FNE et MDE). La charge de travail du personnel ne permet pas d'allouer suffisamment de temps pour l'exécution financière du projet. Ainsi, le recrutement d'un consultant en FM est important afin de renforcer l'équipe et d'apporter un soutien supplémentaire au projet. La chef de Division devra contrôler et superviser le travail du consultant pour s'assurer de l'appropriation du projet par le MDE.

### **Comptabilité**

20. Un système de comptabilité acceptable avec les composantes budgétaires est opérationnel selon les règlements décrits dans le règlement de la comptabilité publique. Les opérations en termes d'engagements et de décaissements sont reflétées dans un système efficace d'information de gestion financière (IFMIS) nommé GID (Gestion Intégrée des dépenses). Les principes généraux de la comptabilité de projet sont décrits ci-dessous: (a) les livres de comptes pour le projet seront maintenus sur les principes de base de trésorerie. Le maintien de l'information financière afin de refléter tout le flux de fonds et de l'établissement des rapports financiers intermédiaires (IUFIR) chaque semestre; et (b) la comptabilité du projet couvrira toutes les sources et l'utilisation des fonds du projet. Il s'agira notamment des paiements effectués et dépenses encourues. Toutes les transactions liées au projet seront préparées dans une feuille de calcul Excel, qui sera validée et approuvée par le Directeur de l'UGP avant la transmission à la Banque dans les délais fixés.

### **Notification**

21. Les rapports intermédiaires financiers (IUFIR) se présenteront sous un format Excel. Le consultant spécialiste en gestion financière procédera à la comparaison de l'information préparée avec l'information extraite du GID (laquelle ne se limite pas à l'information du projet). Le chef de l'équipe responsable du Budget et des Ressources humaines examinera le rapport, l'approuvera et le soumettra au directeur de l'UGP pour approbation et soumission à la Banque. L'UGP établira ces rapports chaque semestre, lesquels devront être envoyés à la Banque dans les 45 jours avant la fin du semestre.

22. Ces rapports incluront, outre l'état d'avancement du projet, les informations suivantes : (i) le sommaire des sources de financement ainsi que l'utilisation des fonds; ii) l'emploi des fonds par composante du projet et iii) l'emploi des fonds par catégorie de projet, iv) les retraits de fonds; et v) les prévisions de trésorerie.

23. **Semestriels** : Les rapports seront semestriels et devront parvenir à la Banque dans les 45 derniers jours du semestre. Les directives de la Banque mondiale concernant le suivi financier seront communiquées au client. Un rapport-type de rapport pour le projet figure dans le manuel des opérations. au manuel des opérations du Projet.

24. **Annuels** : Les états financiers vérifiés du projet (PFS) sont annuels et soumis à la Banque. Le PFS comprend: (i) un état des sources et de l'utilisation des fonds ou bilan, indiquant les fonds reçus de diverses sources, les dépenses du projet, et les actifs et passifs du projet; (ii) le calendrier des dépenses du projet par composantes, catégories de dépenses; et (iii) une déclaration de remboursement faite sur la base des déclarations de dépenses (SOE).

### **Contrôles**

25. Au Maroc, les lois régissant l'engagement des fonds et d'autorisation de paiement sont clairement définies, bien connues, et appliquées. Le cadre de contrôle est basé sur la séparation des tâches entre l'engagement (ordonnateur) et le paiement (comptable).

26. Le MDE exerce le contrôle sur l'ensemble des procédures interne formalisées. Un manuel des opérations du projet sera préparé et soumis à la Banque à titre de document officiel du projet et de document de base pour les contrôles et renforcer les contrôles existants. Ce manuel décrira entre autres: le contrôle des mécanismes aux niveaux central et local, les mécanismes de transfert et de responsabilisation pour le bénéficiaire, responsabilité fiduciaire pour le contrôle de l'exécution ainsi que le suivi du budget par l'Inspection générale des finances (IGF). La Direction du Budget au sein du MEF joue un rôle important dans le contrôle des opérations financées par les partenaires techniques et financiers.

### **Audit externe**

27. Modalités des audits. Les états financiers annuels du projet vérifiés par un auditeur agréé par la Banque seront soumis à la Banque dans les 6 mois après la fin de chaque exercice. L'audit sera réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et couvrent tous les aspects du projet (à savoir toutes les sources et utilisation des fonds, ainsi que toutes dépenses engagées).

28. L'équipe de projet fournira à l'auditeur plein accès aux documents liés au projet, les dossiers et les renseignements requis aux fins de la vérification. Le vérificateur produira: a) un rapport annuel d'audit, incluant son avis sur les états financiers annuels du projet, et b) un rapport sur les faiblesses internes de contrôle et vérifiés lors de l'exécution de ses tâches.

29. Compte-tenu de l'expérience antérieure, le projet recrutera un consultant spécialiste en gestion financière pour renforcer les performances dans ce domaine. En outre, un manuel d'opérations du projet a été approuvé par la Banque. Une formation appropriée sera assurée par l'équipe de personnel pour assurer l'échange et la dissémination des connaissances.

### **Flux des fonds**

30. L'expérience du Projet GIZC a montré que la budgétisation des dons à travers le Fonds national de l'environnement (FNE) a causé des difficultés de décaissement. Pour éviter de se heurter à ces mêmes difficultés dans le cadre du PMR, les fonds vont transiter par le Budget Général de l'Etat et les crédits seront mis à la disposition du MDE par voie de fonds de concours. Les pièces justificatives des paiements seront envoyées à la Direction du Budget (MEF) pour vérification, approbation puis soumission par voie électronique à la Banque. De plus, les décaissements ne bénéficieront du mécanisme



appelé « le Circuit vert » établi par le Décret no. 2-07-1235 en date du 4 novembre 2008, concernant le contrôle des dépenses gouvernementales (et publié dans le Bulletin officiel N°. 5684 en date du jeudi, 20 novembre 2008). Le Circuit vert vise à simplifier les procédures de décaissement pour les petits dons.

### **Compte désigné**

31. Pour assurer que les fonds sont disponibles pour la mise en œuvre du projet, un compte désigné (DA) serait ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc en devise acceptable pour la Banque mondiale. Les décaissements seront effectués en conformité avec les conditions des accords de Don et les procédures de décaissement définies dans la lettre de décaissement. Les demandes de retrait seront préparées par le MEF (Direction du Budget) et signé par les signataires autorisés. Le nom de chacun des signataires autorisés et leurs correspondants ainsi que les spécimens de signature seront soumis à la Banque avant le premier décaissement.

### **Décaissements**

Le décaissement sera supervisé par le l'UGP suivant les procédures établies avec le MEF.

32. Dès l'entrée en vigueur du Don, une avance initiale jusqu'à concurrence du montant du plafond de USD 350 000 DA sera versée à la DA lors de la réception d'une demande de retrait présentée par l'UGP. Les décaissements ultérieurs seront accompagnés de l'état des dépenses et des pièces justificatives, pour des montants dépassant les seuils spécifiques aux SOE telles que détaillées ci-dessous. L'UGP peut également soumettre des demandes de paiements directs à des tiers entrepreneurs / fournisseurs ou le remboursement de dépenses pré-financées sur ses ressources propres.

33. La taille minimale de demande de paiement direct et le remboursement sera l'équivalent de 50,000 \$ USD. La Banque honorera les dépenses admissibles pour les services rendus et les marchandises livrées avant la date de clôture du projet. Une période de grâce de quatre mois sera accordée pour permettre le paiement de toute dépense admissible engagée avant les dates de clôture du Don. Toutes pièces justificatives nécessaires seront transmis à la Banque pour les contrats au-dessus du seuil à partir duquel un examen préalable est requis, sauf pour les dépenses au titre des contrats d'une valeur estimée de (i) 100 000 \$ US ou moins pour les travaux, des biens et des cabinets de conseil; (ii) 50 000 \$ US ou moins pour les consultants individuels, ainsi que tous les coûts d'exploitation, la formation, des ateliers et des visites sur le terrain, qui sera demandé sur la base des entreprises publiques. Les pièces justificatives des dépenses sera conservée au MDE et sera facilement accessible aux fins d'examen par les vérificateurs externes et des missions de supervision régulières de la Banque. Tous les décaissements seront soumis aux conditions des accords de Don et les procédures de décaissement tel que défini dans la lettre de décaissement.

34. Les décaissements sera traités par l'UGP en conformité avec les procédures établies par le MEF. Les décaissements bénéficieront du mécanisme appelé «Circuit Vert" créé par le décret 07.02.1235 daté du 4 Novembre 2008 se rapportant au contrôle des dépenses publiques (et publié au Bulletin officiel 5684, daté du jeudi 20 Novembre, 2008).

### **Planning et soutien à la mise en œuvre**

35. Une mission de supervision sera effectuée tous les six mois en fonction de l'évaluation des risques du projet. Les objectifs de la mission seront entre autres de: (i) s'assurer que les systèmes de gestion financière solides sont maintenues pour le projet tout au long de sa durée de vie; et (ii) effectuer un examen semi-annuel de IUFIR et procéder à l'examen des états financiers annuels vérifiés et des lettres de gestion.

### **Plan d'action**

Actions à entreprendre	Quand
Manuel des opérations	Entrée en vigueur
Recrutement d'un consultant en gestion financière	Entrée en vigueur

### *Passation de marchés*

#### **Général**

36. L'aspect fiduciaire pour le projet proposé serait effectué conformément aux : (i) «Directives de Passation des Marchés pour les fournitures, travaux et services de non-consultation en vertu de prêts de la BIRD et Crédits de l'IDA et Dons par les Emprunteurs de la Banque mondiale» (Guide de passation des marchés pour les Consultants) daté de Janvier 2011; (ii) «Directive pour la Sélection et Emploi de Consultants pour les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA et Dons pour les Emprunteurs, (Directives pour les Consultants) en date de Janvier 2011; (iii) Directives de la Banque mondiale sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par prêts de la BIRD et les crédits et Dons, connu sous le nom « directives anti-corruption» en date du 15 Octobre 2006 et révisée en Janvier 2011; et (iv) les dispositions prévues dans l'accord juridique entre la Banque et le Bénéficiaire (GoM). Les différents postes dans différentes catégories de dépenses sont décrits de façon générale ci-dessous. Pour chaque contrat devant être financé par le don, les différentes méthodes de passation des marchés ou des méthodes de sélection de consultants, les coûts estimés, les exigences d'examen préalable et délais convenus sont énoncés dans le Plan de passation des marchés. Les documents-types des procédures d'achat et appel d'offres (SMD) qui seront utilisés par le bénéficiaire seront également bien définis dans le Manuel des opérations, qui comprendra des sections spécifiques et détaillés concernant les marchés publics.

37. Les activités fiduciaires consisteront principalement en une sélection des consultants internationaux et locaux pour la préparation du MRV, l'assistance technique, le renforcement des capacités (atelier, formation, voyage d'étude, ...) et les petits contrats pour des fournitures ou services non-consultation (par exemple l'équipement, matériels et fournitures de bureau pour l'UGP, logistique pour des ateliers, ...) pour les trois composantes principales ainsi que la gestion du projet.

38. **Les appels d'offres nationaux(AON)**, adaptés comme indiqué ci-dessous seront utilisés pour tous les produits et pour les contrats de services de consultation et non-consultation dont le coût estimatif est équivalent à trois millions de Dollars (3 000 000 \$ USD) ou moins.

39. Afin d'assurer une cohérence avec les directives de passation des marchés, les dispositions suivantes s'appliqueront lors de l'utilisation de l'AON du projet. Ces procédures doivent veiller entre autres à ce que :

- a) Les documents d'appel d'offres comprennent explicitement la méthode d'évaluation des soumissions, les critères d'attribution et les critères de qualification des soumissionnaires;
- b) Les enveloppes techniques, administratives et financières soient ouvertes immédiatement après le démarrage de l'ouverture des plis et les prix sont lus à haute voix;
- c) Les soumissions sont évaluées sur la base du prix et d'autres critères exprimés soit en termes de réussite / échec ou en termes monétaires;
- d) Les contrats sont attribués au soumissionnaire éligible qui a soumis l'offre la plus avantageuse en terme de coût conformément au document d'appel d'offres; et

- e) Les documents utilisés pour les appels d'offres et les rapports d'évaluation des soumissions sont standard et approuvés par la Banque

40. En outre, il a été convenu avec le Bénéficiaire que chaque contrat financé par ce Don doit stipuler que les fournisseurs, les entrepreneurs et les sous-traitants doivent permettre à la Banque, sur sa demande, d'inspecter leurs comptes et registres relatifs à la soumission et de la performance de l'offre le contrat et avoir dit comptes et registres audités par des auditeurs désignés par la Banque. La violation délibérée par le fournisseur, l'entrepreneur ou le sous-traitant d'une telle disposition peut devenir une «manœuvre obstructive».

41. Les procédures et les documents-types d'appel d'offres (DTAO) de l'emprunteur ajusté pour être acceptable par la Banque seront utilisés par appel d'offres national (AON). Ainsi avant de délivrer le premier appel d'offres, une ébauche du document de passation des marchés devra être soumise à la Banque pour approbation;

42. Un plan de passation de marché sera préparé dans un format acceptable pour la Banque et il sera mis à jour au moins une fois par an. Le plan de passation des marchés pour les dix-huit (18) premiers mois sera convenu au cours des négociations. Le plan fiduciaire indiquera quels contrats seront soumis à une revue préalable de la Banque. Tous les autres contrats seront soumis à des examens rétrospectifs.

## **Dispositions fiduciaires**

**Passation de marchés:** N/A

43. **La passation des marchés de biens et services de non-consultation:** Passation des marchés de biens et services de non-consultation comprenant l'acquisition d'équipement, de matériel et fournitures de bureau pour l'UGP, la logistique pour les ateliers, entre autres, sera effectuée en utilisant les méthodes suivantes:

- a) Appel d'offres national (AON): Chaque paquet dont le coût est estimé à l'équivalent de 3000 000\$ USD ou moins peut être acheté sur la base des procédures d'AON jugées acceptable par la Banque. les documents types d'appel d'offres (DTAO) approuvé par la banque seront utilisés.
- b) Achats: les biens et services non-consultation dont le coût est estimé à 200 000 \$ USD ou moins peuvent être obtenus en utilisant des procédures d'achat.
- c) Contrat direct: Dans des circonstances qui répondent aux exigences du paragraphe 3.7 des directives de passation des marchés, des biens, des services autres que de conseil et les travaux peuvent être passés conformément aux dispositions du paragraphe 3.7 des Directives de passation des marchés en utilisant la méthode de passation des marchés pour les contrats directs .

44. **Sélection des Consultants:** Les Services de Consultants comprennent une assistance essentiellement technique des consultants internationaux et locaux pour la préparation de la MRV, la mise en œuvre des trois composantes et le soutien à l'UGP pour la mise en œuvre des activités du projet, y compris la gestion et le suivi des projets et des activités de renforcement des capacités (atelier, formation, voyage d'étude, ...). Les méthodes suivantes de la Banque et des documents standards correspondants seront utilisés:

- a) Qualité et Coût Sélection fondée (QCBS) pour tous les types de services de consultants.

- b) Sélection fondée sur les qualifications des consultants (CQS). Services estimés à moins de 100 000 \$ USD par contrat peuvent être obtenus conformément aux dispositions des paragraphes 3.1 et 3.7 des Directives relatives aux consultants.
- c) La Sélection fondée sur les qualifications des consultants (CQS). Les services estimés à moins de 100 000 \$ USD par contrat peuvent être obtenus conformément aux dispositions des paragraphes 3.1 et 3.7 du guide de passation des marchés sur le recrutement des consultants.
- d) La Sélection par contrat unique. Dans des circonstances qui répondent aux exigences du paragraphe 3.8 des Directives relatives aux consultants pour Simple Sélection de la source, les services de consultants peuvent être obtenus conformément aux dispositions du paragraphe 3.8 à 3.11 du guide de passation des marchés sur le recrutement des consultants, avec accord préalable de la Banque.
- e) Consultants individuels (IC). Services pour les missions qui répondent aux exigences énoncées dans le paragraphe 5.1 du guide de passation des marchés sur le recrutement des consultants peuvent être obtenus en vertu de contrats attribués à des consultants individuels conformément aux dispositions du paragraphe 5.2 et 5.3 des Directives relatives aux consultants. Dans les circonstances décrites au paragraphe 5.6 du guide de passation des marchés sur le recrutement des consultants, ces contrats peuvent être attribués à des consultants individuels sur une base unique.

45. **Les listes restreintes** peuvent être composées entièrement de consultants nationaux pour les contrats de moins de 200 000 \$ US par contrat, en respectant les remarques mentionnées ci-dessus.

#### **Publication et Compte-rendu des Résultats**

46. **Publication en ligne (UNDB et /ou Service Client)** de l'attribution des contrats pour tout contrat direct, et pour la sélection des consultants, pour les contrats dépassant une valeur de 200 000\$ USD. Tous les consultants en concurrence pour une cession impliquant la soumission des propositions techniques et financières distinctes, indépendamment de sa valeur estimée du marché, doivent être informés du résultat de l'évaluation technique (nombre de points dont chaque entreprise a bénéficié) avant l'ouverture des propositions financières. Des comptes-rendus seront fournis sur demande aux soumissionnaires et consultants non retenus.

#### **Fraude, Coercition et Corruption**

47. Toutes les entités adjudicatrices, ainsi que les soumissionnaires, les fournisseurs et les entrepreneurs doivent respecter les plus hauts standards d'éthique lors de la passation et de l'exécution des contrats financés dans le cadre du projet conformément aux paragraphes 1.16 et 1.17 des lignes directrices de passation des marchés et les paragraphes 1.23 et 1.24 du guide de recrutement des Consultants.

#### **Fréquence de la supervision des marchés**

48. La supervision de l'obtention par la Banque mondiale est une partie intégrante de la supervision des projets et le suivi de la mise en œuvre. En plus de la supervision de l'examen préalable par la Banque, il est recommandé que deux (2) missions de supervision aient lieu au cours d'une année pour visiter le projet et de réaliser une revue postérieures des mesures de passation des marchés.

49. Vu le risque associé aux marchés publics (modéré), les mesures suivantes doivent être mises en œuvre dans des délais fixés afin de réduire les risques:

- a. Préparation et adoption d'un manuel des opérations. Ce manuel décrit clairement les procédures de passation des marchés, le partage des responsabilités et le flux de documents entre les parties impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le manuel doit comprendre en annexe, toutes les informations nécessaires qui seront utilisées dans le cadre du projet. Cette action doit être achevée avant l'entrée en vigueur du projet.
- b. Formation aux procédures de passation de marchés de la Banque pour tout le personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet (DCCDBEV, le personnel responsable du budget et des ressources humaines du MDE, et d'autres entités concernés). L'atelier de formation permettra également de sensibiliser de ces différentes entités concernées, sur les procédures applicables, avant de l'efficacité du projet ;
- c. Recrutement d'un consultant spécialiste des marchés, pour le soutien aux activités du projet au cours de la première année de mise en œuvre;
- d. La préparation de documents d'appel d'offres standard pour BCN conformément aux lignes directrices de passation des marchés et jugées acceptables par la Banque mondiale pour les biens et services de non-consultation; ces documents, en tenant compte des ajustements nécessaires afin d'être acceptable pour la Banque, seront soumis pour examen et approbation à la Banque mondiale par l'efficacité du projet. Préparation du plan de passation des marchés pour les dix-huit (18) premiers mois avant les négociations

### **Suivi & Evaluation et rôle des partenaires**

50. La Banque mondiale fournira un soutien à la mise en œuvre pour l'exécution des dons du PMR et la mise en œuvre des activités du PMR. Une expertise spécifique aux marchés de carbone sera incluse dans l'équipe de projet de la Banque, soit à partir du MDE et ressources naturelles de la région MENA, soit le Secrétariat du PMR.

51. Le suivi et l'évaluation du projet seront les suivants:

- a) *Cadre de Résultats du Projet*: Indicateurs PDO et de résultats intermédiaires figurant à l'annexe 1.
- b) *Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre*: les pays participant à la mise en œuvre du PMR prépareront des rapports d'étape sur l'avancement de leurs activités dans le cadre du PMR. La forme, le contenu et la fréquence de ces rapports seront déterminés dans l'Accord de Don pour la mise en œuvre du PMR. Le but de ces rapports est d'assurer que la banque puisse soutenir et évaluer en temps opportun les activités telles que décrites dans l'Accord de Don.
- c) *Rapport d'achèvement*: les pays participant à la mise en œuvre prépareront un rapport d'achèvement du projet pour assurer que les objectifs énoncés dans l'accord du Don MRP ont été atteints et qu'un plan a été établi pour assurer la durabilité.

- d) *Etats financiers*: les pays participant à la mise en œuvre prépareront des états financiers reflétant les opérations, les ressources et les dépenses liées aux activités décrites dans l'Accord de Don. Un audit indépendant périodique sera inclus dans l'Accord de Don.
- e) *Rapports de mise en œuvre du PMR*: les pays participant à la mise en œuvre prépareront une mise à jour de l'Assemblée pour le Partenariat peu avant ou après les réunions de l'AP sur les progrès de leurs activités de la phase de mise en œuvre.

**ANNEXE 4 – INSTRUMENT D’EVALUATION SYSTEMIQUE DES RISQUES SPECIFIQUES AU PROJET  
(SORT)**

**Pays : Royaume du Maroc  
Partenariat pour la Préparation au Marché (P128654)**

<b>Catégories de Risques</b>	<b>Notation du risque (H, S, M or L)</b>
<p><b>1. Politique et Gouvernance</b></p> <p>Au niveau politique, le Maroc jouit d'une stabilité considérable, soutenue par le renforcement du processus de démocratisation à travers la mise en œuvre des réformes de gouvernance qui ont permis au pays de mettre en place progressivement des structures politiques modernes, un système électoral transparent et une société civile de plus en plus active. Toutefois, le Printemps Arabe a conduit à une vague de protestations en 2011. Néanmoins, la réforme constitutionnelle approuvée par le référendum en juillet 2011 devrait contribuer à réduire les tensions, en consolidant le principe d'équilibre des pouvoirs, menant le Maroc vers la démocratie et lui donnant une nouvelle image sur la scène politique. Le changement de gouvernement survenu après les élections en novembre 2011 a également pris en compte les demandes pour des institutions plus responsables.</p> <p>Sauf revirement radical de la politique nationale sur le changement climatique, il y a peu de risque pour le projet PMR au niveau politique.</p>	MODÉRÉ
<p><b>2. Macroéconomie</b></p> <p>L'économie marocaine a connu une croissance très positive au cours des dernières années. Toutefois, un ralentissement modéré de l'économie est attendue dans les prochaines années, en raison de la contraction de la zone euro et une baisse de la production de céréales. En dépit de cela, les stimuli budgétaires et monétaires devraient permettre une croissance relativement robuste permettant à l'économie d'aller de l'avant.</p> <p>S'agissant d'un petit Don axé sur des questions techniques entourant la finance carbone, il n'y a que peu de risque pour le Projet d'être affecté par les conditions macroéconomiques. Le risque de retards prolongés survenant au niveau international qui affaiblirait le cours du carbone pourrait avoir quelque impact sur l'ensemble du marché marocain pour le programme de financement du changement climatique et diminuer la volonté de renforcer le cadre institutionnel de la finance carbone.</p>	MODÉRÉ
<p><b>3. Politiques et stratégies sectorielles</b></p> <p>L'Engagement du Gouvernement dans le changement climatique est naissant et</p>	MODÉRÉ

<p>les mandats et responsabilités liés au programme de financement climatique sont encore peu clairs.</p> <p>Le gouvernement met en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance de l'environnement (loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, adoptée en hiver 2014 par le Parlement). La gouvernance du secteur est solide avec une délimitation claire de la prise de fonctions réglementaires et politiques (Ministère de l'Environnement), avec un engagement de développement durable au niveau politique le plus élevé.</p> <p>Les activités du projet comprendront un axe sur le développement du cadre réglementaire, y compris le développement d'un cadre de gestion du carbone et les responsabilités institutionnelles. Le dialogue politique en cours dans ce domaine est également réalisé par d'autres bailleurs de fonds (EU/GIZ/UNDP/AfDB/Japon).</p>	
<p><b>4. Conception technique du projet</b></p> <p>Les risques de conception émergent de la relative nouveauté de l'approche au Maroc et le pays manque d'expérience dans des activités similaires. Les systèmes MRV peuvent être difficiles à établir dans les pays développés avec des cadres réglementaires solides et des capacités institutionnelles, il y a aussi un défi important au Maroc inhérente à la réalisation.</p> <p>Des initiatives similaires au PMR sont mises en œuvre dans d'autres pays avec une portée similaire. La conception du projet est simple et suit la conception du kit d'outils PMR fixé par Assemblée des gouverneurs PMR. La portée du projet et l'échelle sont également similaire au projet PMR en cours dans d'autres pays bénéficiaires du PMR. Une solide coordination dirigée par le Secrétariat du PMR assure la fertilisation croisée et les leçons apprises dans les pays bénéficiaires. Étant donné que le Maroc sera dans le deuxième lot de bénéficiaires du PMR, le Projet bénéficiera largement de cette situation, et contribuera à enrichir l'expérience internationale. En outre, la surveillance et la vérification des émissions de GES ne sont pas technologiquement très complexe. La capacité institutionnelle sera construite à travers le processus et financement PMR, et une formation sera dispensée aux auditeurs, vérificateurs et opérateurs sur différents sites à travers le pays. Ce projet de PMR est un projet de "pure" Assistance technique (TA) et ne comprend pas une composante sur la réforme de la politique.</p>	SUBSTANTIEL
<p><b>5. Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité</b></p> <p>Le ministère de l'Environnement a l'entière propriété du projet et montre son engagement à poursuivre les activités du projet et de ses politiques. La</p>	MODÉRÉ



<p>durabilité du projet est soutenue par un fort intérêt des bailleurs de fonds pour les NAMAs au Maroc, ainsi que les relations politiques fortes dans le domaine du changement climatique (France, Espagne, Allemagne, et le Japon en particulier).</p> <p>Il s'agit ici d'une opération relativement simple d'assistance technique (TA) financée par un petit don. Le MDE a la capacité de se procurer les services nécessaires (principalement des consultants) et de petites quantités de marchandises nécessaires à la mise en œuvre. MDE a également le mandat nécessaire pour dialoguer directement avec les secteurs industriels participant au projet.</p> <p>Les services du MDE pour le changement climatique auront toutefois besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités institutionnelles afin de maintenir les initiatives de ce projet d'assistance technique (TA) au-delà de la date d'achèvement du projet.</p>	
<p><b>6. Aspects Fiduciaires</b></p> <p>Le Ministère Délégué à l'Environnement est relativement inexpérimenté dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, n'ayant pour toute expérience qu'un seul projet FEM dont il était responsable de la mise en œuvre. En conséquence, l'expérience fiduciaire se compose principalement de l'application des règles nationales marocaines pour la passation des marchés et la gestion financière et aucune expérience antérieure des procédures de la banque mondiale.</p> <p><b>Gestion financière:</b> des problèmes de gestion financière sont survenus pour le projet financé par le FEM mis en œuvre par le MDE, causés surtout par la lenteur des décaissements. Le MDE n'est pas le seul à avoir connu ce problème. Il a été observé pour de nombreuses opérations financées par des Dons au Maroc à travers différents organismes d'exécution. L'Équipe du Projet n'épargne aucun effort pour tenter d'éviter ce problème.</p> <p>La Banque peut fournir une formation en Gestion financière pour la phase de mise en œuvre. Les activités et le financement du PMR contribuent à pallier certaines lacunes dans les capacités. Les activités d'autres bailleurs de fonds ainsi que les activités financés sur le budget de l'Etat devraient être complémentaires. Une période de mise en œuvre relativement longue permet un échelonnement des activités. La Banque mondiale apportera son soutien continu à la mise en œuvre du Projet y compris une expertise technique CPFCE au Secrétariat PMR.</p> <p><b>Passation des marchés:</b> Pendant la mise en œuvre, compte tenu de la taille probable du Don (3 millions USD) et la durée du projet, il s'agira essentiellement de petits contrats pour des services de consultants. En cas de</p>	<p>MODÉRÉ</p>

<p>nécessité de procéder à des contrats plus importants, la Banque se réserve le droit de faire une étude préalable, et les petits contrats seront également contrôlés par la Banque à posteriori et tout au long de la supervision de la phase de mise en œuvre. Le ministère de l'Environnement procédera au recrutement d'un chef de projet, spécialiste en passation de marchés ayant une expérience des projets de la Banque mondiale. Le recrutement du candidat sélectionné sera soumis à l'approbation de la Banque mondiale.</p>	
<p><b>7. Aspects environnementaux et sociaux</b></p> <p>Cette activité ne devrait causer aucun impact négatif environnemental ni social. Cette assistance technique (TA) permettra surtout au Maroc de mieux planifier ses actions sur le changement climatique du fait d'une meilleure connaissance des émissions dans les secteurs-clés et de meilleures possibilités de contrôle et vérification sur une base annuelle. Comme il s'agit ici d'un pur projet d'assistance technique dont les activités consistent en rapports de consultants, activités de dissémination sensibilisation / de consultation, formation, etc., il ne comporte aucun impact environnemental ni social.</p>	FAIBLE
<p><b>8. Parties-prenantes</b></p> <p>Le Maroc propose d'utiliser les ressources du PMR pour la conception de mécanismes de crédit pilotes. Les secteurs ciblés tels que l'industrie lourde (ciment et phosphates) et de l'énergie ont confirmé leur soutien, mais pourraient soulever des préoccupations au cours de la mise en œuvre. En outre, les secteurs tels que les transports et l'agriculture qui ne sont pas actuellement ciblés pourraient mettre en évidence l'intérêt à tirer profit de l'activité. Le projet PMR- Maroc ayant été présenté et approuvé à l'Assemblée qui régit le Fonds Fiduciaire MDTF- PMR, le risque est donc infime pour le donateur, à condition toutefois de veiller à ce qu'il n'y ait pas – ou très peu– d'écart.</p>	MODÉRÉ
<p><b>Risque Général</b></p> <p>La note du risque global de l'opération est « Modéré ». Il s'agit d'une opération de pure assistance technique financé par un petit Don. Les deux possibles sources de risques dans ce projet pourraient être: i) l'avenir incertain des marchés du carbone dans un contexte global des prix du carbone très bas qui seraient des signaux négatifs susceptibles de compromettre l'engagement du gouvernement; et ii) l'établissement de MRV des émissions de carbone a rencontré beaucoup d'obstacles dans les pays développés avec des institutions plus fortes et dotées de plus grande capacité que le Maroc.</p> <p>Ces risques sont atténués en concentrant l'activité sur les mesures dites sans-regret, tels que la conception des mécanismes de crédit GES dans les secteurs prioritaires avec la possibilité d'assurer la liaison avec les programmes d'octroi de crédits bilatéraux, ainsi que des mesures nécessaires sans-regret au niveau national visant à aider le Maroc à mieux gérer ses émissions de carbone.</p>	MODÉRÉ

